L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 JANVIER 1860.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, N. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 31 JANVIER.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co, 45 et 47, Vieille-Levée—Marchandises sèches. Aussi: Toiles avariées. Aussi: [illegible] et tapis paille. A 10 heures, à leurs magasins d'encan, Nos 45 et 47, Vieille-Levée: Marines françaises pour [illegible].

Par R. B. Sykes, sur la Levée, entre les deux marchés, au district—Oranges, limons, avelines et coutre en [illegible] argent.

Par S. Vignié, au coin des rues Bourgogne et Hôpital Meubles, effets, &c.

Par P. J. Spear, au coin des rues Bons-Enfants et Bagatelle—Le fonds d'un magasin de marchandises sèches.

Pour le Feuilleton, voir la 2me page.

Revue européenne.

Nous lisons dans l'*Indépendance Belge*:

La réponse faite par l'empereur au discours du nonce du Pape n'a pas produit une impression aussi favorable dans le public que dans le corps diplomatique. On avait, à l'avance, attaché une extrême importance aux paroles qu'allait prononcer le souverain de la France, on les avait attendues avec curiosité et impatience, croyant qu'elles allaient indiquer nettement la pensée du gouvernement impérial sur la solution de la question italienne. Cette attente a été déçue et, par une réaction toute naturelle, l'opinion s'est alarmée, par le seul motif qu'elle n'avait pas for[illegible] suffisamment rassurée.

On s'est mis à interpréter les phrases et les mots du discours impérial. On s'est demandé pourquoi il parlait de *rétablir* la paix et la confiance, et si cette expression n'indiquait pas que, pour Napoléon III, la paix ne semblait pas définitivement acquise. On s'est inquiété aussi de l'espèce de restriction que comportent, dans les paroles de l'Empereur, ces mots: *autant qu'il dépendra de moi*; on a est demandé, enfin, quels étaient les *droits reconnus* qu'il se proposait, cette fois, de faire respecter.

On a trouvé dans tout cela plus d'une obscurité et l'on s'est mis à craindre que des complications, ou existantes ou prochaines, ne remissent encore une fois en question le repos et la tranquillité de l'Europe.

On dit aussi que certains changements ont été faits par le *Moniteur*, au texte original du discours, mais ceux qu'on indique ne nous semblent pas assez importants pour expliquer une différence sensible entre l'appréciation du corps diplomatique et les impressions du public.

Ces impressions, nous n'en trouvons nulle trace dans les journaux de Paris, mais elles sont constatées très positivement par nos correspondances particulières, et le désarroi de la Bourse prouve assez qu'elles sont partagées, dans une certaine mesure, par les hommes d'affaires.

Quant aux journaux, leur silence, à peu près complet et unanime, a, si l'on peut dire, est, certes, très remarquable. N'étaient quelques lignes de la *Gazette de France* et du *Courrier de Paris*, sur le peu de lumière que les paroles de l'Empereur ont jetée sur les intentions du gouvernement français, nous pourrions dire que tous, sauf la *Patrie*, se bornent à mentionner le fait et à reproduire le compte rendu du *Moniteur*.

La *Patrie*, elle, essaie d'expliquer ce que l'Empereur entend par le respect des droits reconnus, et elle croit que le pouvoir temporel du Pape est un de ces droits. Mais elle s'empresse d'ajouter que, tout en le respectant et en prouvant son respect par les conseils donnés aux populations des Romagnes, la France, qui est sympathique à tous les principes justes, doit chercher à concilier le droit du Saint-Siége avec la sécurité de l'Europe et les conditions de la société moderne.

En dehors de ces observations sur le discours impérial, nous n'avons qu'à enregistrer des rumeurs, plus ou moins exactes, sur les agitations du parti clérical et sur les chances de réunion du Congrès. Les alarmistes ont fait des commentaires sans nombre sur la prétendue sécheresse de l'allocution du nonce, comme aussi sur le rejet de deux autres modèles de discours, que l'envoyé du Saint-Siége comptait adresser à l'Empereur, et qui, selon l'usage, auraient été communiqués au palais avant d'être prononcés. Nous [illegible]

[illegible] Morlot, qui en recevant son clergé, aurait [illegible] sur le saint-père [illegible] Sa Majesté, le prélat y aurait joint quelques observations touchant de grands intérêts de la paix; l'Empereur aurait répondu qu'il tâcherait de concilier ses doubles devoirs de souverain et de chrétien.

Nous n'entendons pas garantir la vérité absolue de ces faits, mais nous nous croyons autorisés à dire qu'il y a tout au moins dans leur divulgation, sous une forme plus ou moins exacte, une part de vérité, et cela suffit pour montrer avec quelle vigilance le clergé, malgré les [illegible] sans nombre, les avantages particuliers [illegible] au profit, non pas des droits spirituels du Saint-Père, qui nul ne songe à contester, mais de la conservation d'une partie de ses domaines terrestres, et avec quelle animosité il traite ceux qui, pour prévenir de plus douloureux accidents et des conséquences plus funestes, lui conseillent ce prudent renoncement [illegible] de faire ce qu'on appelle vulgairement la part du feu. On assure que le gouvernement français, pour calmer ces dispositions, a l'intention de publier une note officielle [illegible] l'agitation organisée dans la sphère religieuse.

Rien de nouveau quant au Congrès. Les négociations continuent. Tout rapport de le réunir, c'est pas perdu, et ses chances augmenteront d'autant plus que l'Angleterre et la France motiveront mieux d'assistance à le reconstituer. De plus, des paix de Villafranca les événements ont marché, et pour peu que de nouveaux faits se produisent, les cabinets réaliseront aujourd'hui, celui de Rome notamment, suivront peut être par reconnaître que la réunion du Congrès, quelles que doivent être ses décisions, est plus favorable à leurs intérêts que le maintien de l'état actuel des choses. Si cette conviction ne se formait pas chez eux, ils auront à subir les conséquences de leur faute.

On sait la sensation causée dans toute l'Italie par la brochure *le Pape et le Congrès* et les espérances que cet écrit a fortifiées dans le cœur de tous les Italiens. D'un bout à l'autre de la Péninsule, on y a vu la marque certaine des sympathies du gouvernement français pour l'indépendance des provinces qui, à la suite de la campagne dernière, se sont soustraites à la domination pontificale. La récente adresse envoyée à l'Empereur par le conseil municipal de Bologne, non pour la publication de la brochure, tout en fortifiant ce sentiment, y a notablement refroidi les aspirations, jusque-là si prononcées, en faveur de l'annexion à la Sardaigne.

Il n'y a rien de bien surprenant, car le vote de l'Assemblée nationale de Bologne en faveur de l'annexion était dicté avant tout par la volonté de mettre la Romagne à l'abri d'une restauration du gouvernement pontifical.

Mais aujourd'hui, qu'on voit la possibilité d'une solution de Rome, on est devenu plus indifférent sur la question de l'annexion, et il n'est pas douteux que si la séparation était admise, on serait d'une facile composition pour le reste.

Le gouvernement de l'Emilie vient de prendre une mesure qui sera applaudie par tous les amis de la liberté de conscience, en même temps qu'elle [illegible] le vote des sentiments et les droits de la famille. Il a fait arrêter l'Inquisiteur de Saint-Dominique, [illegible] le jeune Mortara, et il l'a déféré à la justice comme coupable du crime de rapt d'enfant.

La *Gazette du Piémont* publie une longue circulaire du ministre de l'intérieur aux gouverneurs des provinces. M. Rattazzi leur trace la conduite qu'ils devront suivre: il leur recommande, comme but du gouvernement sarde, le développement des institutions libérales et représentatives, et les invite à concourir de tous leurs efforts à l'accomplissement de ce programme.

Une dépêche de Madrid annonce un engagement important entre les Espagnols et les Maures, qui a tourné à l'avantage des premiers. Le général Prim, à qui reviendrait l'honneur de cette affaire, n'aurait pas eu moins de quarante mille Maures à combattre et il les aurait vaincus sur toute la ligne, après leur avoir fait éprouver des pertes qu'on évalue à plus de 1,500 hommes. Les Espagnols n'auraient perdu que quatre à cinq cents hommes, et leur victoire aurait permis à l'avant-garde de s'avancer jusqu'à Castillejos.

L'élection des Présidents et Vice-Présidents.

Au moment où les esprits se préoccupent déjà du choix du successeur de M. Buchanan, le tableau suivant ne saurait manquer d'offrir quelque intérêt. Il indique les noms des différents Présidents et Vice-Présidents des États-Unis, l'époque de leur élection et le nombre de suffrages qu'ils ont reçus.

PRÉSIDENTS	DURÉE DU MANDAT
1 George Washington	1789 à 1797
2 John Adams	1797 à 1801
3 Thomas Jefferson	1801 à 1809
4 James Madison	1809 à 1817
5 James Monroe	1817 à 1825
6 John Q. Adams	1825 à 1829
7 Andrew Jackson	1829 à 1837
8 Martin Van Buren	1837 à 1841
9 William H. Harrison / 10 John Tyler	1841 à 1845
11 James K. Polk	1845 à 1849
12 Zachariah Taylor / 13 Millard Fillmore	1849 à 1853
14 Franklin Pierce	1853 à 1857
15 James Buchanan	1857 à 1861

VICE-PRÉSIDENTS	ÉLUS EN
John Adams	1789 / 1792
Thomas Jefferson	1796
Aaron Burr	1800
George Clinton	1804 / 1808
Elbridge Gerry	1812
Daniel D. Tompkins	1816 / 1820
John C. Calhoun	1824 / 1828
Martin Van Buren	1832
Richard M. Johnson	1836
John Tyler	1840
George M. Dallas	1844
Millard Fillmore	1848
W. R. King	1852
John C. Breckinridge	1856

1789.

George Washington	69	George Clinton	3
John Adams	34	Samuel Huntington	2
John Jay	9	John Milton	2
R. H. Harrison	6	John Armstrong	1
J. Rutledge	6	Ed. Telfair	1
John Hancock	4	Benj. Lincoln	1

Nombre total d'électeurs, 69. George Washington est élu Président et John Adams Vice-Président.

1792.

George Washington	132	Thomas Jefferson	4
John Adams	77	Aaron Burr	1
George Clinton	50		

Nombre total d'électeurs 132.

1796.

John Adams	71	George Clinton	7
Thomas Jefferson	68	James Iredell	3
Thomas Pinckney	59	George Washington	2
Aaron Burr	30	J. Henry	2
Samuel Adams	15	S. Johnson	2
Oliver Ellsworth	11	Charles C. Pinckney	1
John Jay	5		

Nombre total d'électeurs 138.

1800.

Thomas Jefferson	73	Charles C. Pinkney	64
Aaron Burr	73	John Jay	1
John Adams	65		

Nombre total d'électeurs 138.

Thomas Jefferson et Aaron Burr ayant reçu un nombre de voix égal, l'élection est déférée à la chambre des représentants. Au 36e scrutin, 10 Etats votent pour Jefferson, 4 pour Burr et 2 s'abstiennent.

C'est après cette élection que fut amendée l'article de la constitution relatif à l'élection du Président et du Vice-Président. L'article primitif portait que parmi les candidats pour la présidence celui qui obtiendrait le vote le plus considérable, constituant une majorité absolue, serait élu président, et celui qui aurait, après lui, le plus de suffrages, serait élu Vice-Président. Dans le cas où le vote dans le collége ne donnait pas de résultat, l'élection était déférée à la chambre.

L'amendement ordonne au collége électoral de voter séparément pour le Président et le Vice-Président.

PRESIDENTS.

1804.			
Thomas Jefferson	162	Charles C. Pinckney	14
1808.			
James Madison	122	Charles C. Pinckney	47
George Clinton	6		
1812.			
James Madison	128	De Witt Clinton	89
1816.			
James Monroe	183	Rufus King	34
1820.			
James Monroe	231	John Q. Adams	1
1824.			
Andrew Jackson	99	Wm. Crawford	41
John Q. Adams	84	Henry Clay	37

Election différée à la Chambre des Représentans où 13 Etats se prononcent pour Adams, 7 pour Jackson et 4 pour Crawford.

1828.			
Andrew Jackson	178	John Q. Adams	83
1832.			
Andrew Jackson	219	John Floyd	11
Henry Clay	49	Wm. Wirt	7
1836.			
Martin Van Buren	170	Daniel Webster	14
Wm. H. Harrison	73	Willie P. Magnum	11
Hugh L. White	26		
1840.			
Wm. H. Harrison	234	Martin Van Buren	60
1844.			
James K. Polk	170	Henry Clay	105
1848.			
Zachary Taylor	163	Lewis Cass	127
1852.			
Franklin Pierce	254	Winfield Scott	42
1856.			
James Buchanan	174	John C. Fremont	114
Millard Fillmore	8		

VICE-PRESIDENTS.

1804.			
George Clinton	162	Rufus King	14
1808.			
George Clinton	113	James Madison	3
Rufus King	47	James Monroe	3
John Langdon	9		
1812.			
Elbridge Gerry	131	Jared Ingersoll	86
1816.			
D. D. Tompkins	183	John Marshall	4
John C. Howard	22	Robert G. Harper	3
James Ross	5		
1820.			
D. D. Tompkins	218	Robert G. Harper	1
Richard Stockton	8	Richard Rush	1
Daniel Rodney	4		
1824.			
John C. Calhoun	182	Andrew Jackson	13
Nathan Sanford	30	Martin Van Buren	9
Nathaniel Macon	24	Henry Clay	2
1828.			
John C. Calhoun	171	William Smith	7
Richard Rush	83		
1832.			
Martin Van Buren	189	Henry Lee	11
John Sergeant	49	Amos Ellmaker	7
William Wilkins	30		
1836.			
Richard M. Johnson	147	John Tyler	47
Francis Granger	77	William Smith	23

Richard M. Johnson est élu vice-président par le Sénat qui lui donne 32 voix contre 16 obtenues par Granger.

1840.			
John Tyler	234	L. W. Tazewell	11
Richard M. Johnson	48	James K. Polk	1
1844.			
George M. Dallas	170	T. Frelinghuysen	105
1848.			
Millard Fillmore	163	W. O. Butler	127
1852.			
W. R. King	254	W. A. Graham	42
1856.			
J. C. Breckinridge	174	W. L. Dayton	114
Andrew J. Donelson	8		

Les noms marqués d'une étoile (*) sont ceux des présidents morts avant l'expiration de leur mandat et remplacés par le vice-président.

(En vertu d'une loi votée par le Congrès en 1845 les électeurs du président et du vice-président doivent être désignés dans tous les Etats "le mardi qui suit le premier lundi de Novembre".)

LA PANIQUE EN ANGLETERRE.—Le dialogue entre un Français et un Anglais, que nous avons reproduit d'après le *Times*, a attiré l'attention de toute la presse anglaise. Le *Morning Chronicle* fait les réflexions suivantes:

"Si les Anglais qui s'arrogent, dit-il, le droit de prononcer un jugement sur les questions de l'extérieur, daignaient s'abaisser jusqu'à prendre connaissance des faits sur lesquels ils doivent se fonder, ces explications ne seraient pas nécessaires. L'histoire contemporaine nous les offre avec tous les renseignements, et s'ils avaient rempli leur devoir envers eux-mêmes et envers l'Europe, les remontrances actuelles eussent été sans objet. Des journaux anglais influents ont opéré un la panique dominante, ce que les Français, qui aiment la guerre, peuvent désirer, quelque ce que nous avons constamment déclaré comme le fond du dialogue, ce que c'était une véritable folie.

"Nous nous réjouissons néanmoins de voir qu'un antidote ait été appliqué de bonne heure; nous avions raison de croire que les symptômes de la maladie étaient devenus dangereux. Les efforts des fabricants de panique ne peuvent être neutralisés que par [illegible] publication du seul remède au mensonge: c'est la vérité. Pour paralyser les bruits pernicieux qui circulaient dans la société anglaise, il était à désirer que la politique antérieure et la politique actuelle de la France fut sans explications.

"Quelle a été cette politique? Depuis l'avénement du souverain régnant, elle a été constamment celle d'une amitié dévouée envers l'Angleterre."

Le *Morning Chronicle* résume les arguments principaux présentés dans le dialogue en question, et termine en faisant des vœux pour que la panique ne se renouvelle pas.

Il qualifie les propagateurs de bruits alarmants, de conspirateurs contre la cause de la civilisation et du progrès. "Ceux de nos compatriotes, dit-il enfin, qui ont cédé à la panique ont leur nombre est moindre qu'on ne le suppose sur le continent) verront maintenant combien ils ont été trompés. Le remède contre le renouvellement de cette triste folie est entre leurs mains."

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, au théâtre d'Orléans, *Martha*, opéra en 4 actes, de Flotow. Au 2me tableau, *Divertissement* par le corps de ballet, et au 3me acte, *Pas de Trois*. Le spectacle se terminera par *Histoire d'un sou*, vaudeville en un acte.

THEATRE DE L'OPERA.—Mardi soir, le *Trovatore*, interprété par les principaux artistes de l'Opéra de la rue Bourbon.

GANTS ET PARDESSUS.—Guion, rue St-Charles, No 20, vient de recevoir du Havre, des pardessus imperméables, d'une légèreté extraordinaire et de véritable gants Jouvin qu'il garantit. Voir l'annonce.

PLANT DE CANNES.—De tous côtés, dit l'*Echo de Lafayette*, nous entendons les plaintes de nos habitants sucriers sur la pourriture du plant de cannes. Récemment qui la majorité [illegible] les planteurs, la nouvelle récolte de 1860, serait encore moindre que celle de 1859, qui n'a pas été elle-même une demi-récolte. En revanche, les sourcils paraissent satisfaits, espérons qu'elles contrebalanceront la perte du plant.

LE CONGRES EUROPEEN.—Le *Times* de Londres dit que, depuis quelques jours, une nouvelle opinion a surgi, à savoir que le Congrès ne devienne pas un Congrès réuni. Il déclare que ce n'est là qu'une induction tirée de la situation des choses, mais il constate que cette induction n'a rien d'invraisemblable.

Un Congrès, d'après lui, présuppose, en effet, quelque union de vues entre les membres qui doivent le composer, car c'est une assemblée de puissances indépendantes appelées à donner une sanction morale à quelque acte accompli par ceux qui ont le droit d'agir. Ainsi un Congrès pourrait reconnaître l'agrandissement du royaume de Sardaigne, quoique les puissances intéressées n'approuvassent pas la guerre de 1859; il pourrait reconnaître aussi le renversement de l'autorité papale dans la Romagne, quoique ses membres désapprouvassent expressément le principe qui donne aux peuples le pouvoir de se choisir leurs propres gouvernements. Mais la censure ses pouvoirs, et le *Times* pense que personne ne soutiendra qu'un Congrès puisse empêcher la minorité de ses membres d'aider soit le Pape, soit ses sujets. Il suit de là que s'il n'y a pas d'espoir d'aboutir à quelque accord unanime, un Congrès devient à peu près inutile. "Un Congrès, dit le *Times*, qui ne peut obliger personne, sera peu utile du moment où il doit présenter le spectacle de cinq puissances votant contre quatre, ou de deux ou trois puissances votant contre quelque résolution spéciale. Le poids moral de ces décisions serait des lors bien faible, en effet, et ces décisions ne feraient aucunement partie du droit public de l'Europe."

Le *Times* constate ensuite qu'il est évident qu'il sera bien difficile d'obtenir une unanimité entre les puissances, d'après tout ce qui a transpiré des récentes négociations. Un résultat important à néanmoins été acquis, c'est le rétablissement d'une bonne entente entre l'Angleterre et la France "et la conversion de l'Empereur aux vues du ministère anglais." On ne doit pas inférer de là, d'après le *Times*, que ces deux puissances soient convenues d'une action commune ou même qu'elles soient toujours d'accord au Congrès, mais seulement que la France a donné son concours général au principe proclamé par l'Angleterre, à savoir que les faits accomplis seront respectés en Italie, et qu'aucune force ni aucune influence illégitimes ne seront mises en œuvre pour rétablir le Pape et les deux ducs dans les territoires où le cours des événements a fait substituer de nouveaux gouvernements à ceux qui avaient existé jusqu'alors.

Le *Times* fait observer que ce principe est tout à fait indépendant de la réunion du Congrès et qu'il sera sans doute défendu, quelle que soit d'ailleurs l'issue des négociations actuelles; il est d'avis aussi que du moment où les puissances continentales qui sont restées favorables à la pensée de la restauration des souverains déchus, ont su qu'un accord existait sur ce principe entre la France et l'Angleterre, elles ont dû y voir une circonstance peu encourageante au point de vue du succès de leur politique.

L'Angleterre, en tant qu'elle y est intéressée, pourrait fort bien, d'après le *Times*, renoncer au Congrès; elle ne le demande pas et elle n'en a d'ailleurs jamais eu besoin. "L'Angleterre n'a consenti à y assister, dit-il, qu'à la demande pressante de l'empereur des Français qui a déclaré qu'un Congrès était nécessaire pour la solution permanente de la question d'Italie. Si Napoléon réussit à organiser son corps de plénipotentiaires, peut y enverrons les nôtres, mais s'il échouait dans cette œuvre, l'Angleterre dira "tant mieux!" Tout ce qui restera alors à faire, au nom de reconnaître l'État de l'Italie centrale qui a été formé de la Romagne et des duchés, soit comme royaume indépendant, soit comme faisant partie de la monarchie de Sardaigne, de nous fonder sur les faits accomplis et de laisser le Pape et des adhérents chercher eux-mêmes des remèdes à leur situation!"

Dépêches Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée du steamer Fulton.

Intrigues Autrichiennes en Italie—Autre brochure sur la question de la papauté—Mouvements révolutionnaires en Italie—La canalisation de l'Isthme de Suez.

New-York, 29 janvier—Le steamer *Fulton*, de la ligne du Havre et de Southampton, est arrivé ici avec des avis de cette dernière ville jusqu'au 11 courant. Les nouvelles commerciales qu'il apporte ont déjà été reçues par le navire *Scotian*. Les malles du *Fulton*, destinées au Sud, sont parties par le train de ce matin.

Les avis d'Italie annoncent que le pape a adressé à toutes les puissances catholiques, moins la Sardaigne, un nouvel appel pour la protection de ses droits.

L'Autriche est accusée d'intervenir indirectement dans les affaires d'Italie, contrairement aux engagements pris à Villafranca et à Zurich. Le *Nord* de Bruxelles, organe russe, stigmatise ces tentatives du cabinet de Vienne qui, dit-il, compromettent sérieusement le maintien de la paix.

Il se fait en France de grands préparatifs pour commencer les fouilles du canal de Suez, malgré la protestation du gouvernement turc.

Une nouvelle brochure contre la puissance temporelle du pape, vient de paraître dans les légations et en Toscane.

Dans quelques unes des provinces papales, des manifestations révolutionnaires ont éclaté, mais il n'y a pas eu de soulèvement général.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Caucus des Républicains-Noirs.—Le speaker.—Le Kansas.

Washington, 29 janv.—Les républicains-noirs du Congrès ont eu samedi, à midi, un *caucus*. L'assemblée a été fort orageuse. Après une discussion très vive sur la situation du parti, M. Sherman a retiré sa candidature pour le poste de speaker. Le meeting n'a pu s'entendre sur le choix de son remplaçant, mais on croit qu'ils adopteront M. Pennington, du New-Jersey.

Il y a eu aujourd'hui, parmi les républicains comme parmi les conservateurs, beaucoup d'animation, mais ni les uns ni les autres ne paraissent être d'accord sur le choix de leurs candidats respectifs.

ANNEXION DU KANSAS.

Washington, 30 janvier—Le correspondant de la *Tribune de New-York*, à Washington, dit que les démocrates du Sénat ont formé le projet de reculer la frontière occidentale du Kansas jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et la frontière septentrionale jusqu'à la rivière Platte, afin d'en faire un Etat démocrate. La proposition sera présentée sous la forme d'un amendement au bill de la chambre pour l'admission du Kansas dans l'Union en qualité d'Etat. Si la chambre refuse de ratifier l'amendement, le Sénat refusera d'admettre le Kansas dans l'Union avant la prochaine session du Congrès.

Empire City.

New-York, 30 janv.—Le steamer *Empire City* est arrivé ici hier.

Exprès de la Californie.

New-York, 29 janv.—Un exprès doit être établi par MM. Russels et Majors entre les deux extrémités de la ligne télégraphique de San-Francisco.

Incendie à New-York.

New-York, 30 janv.—Le magasin situé à l'angle des rues Nutal et Fulton et occupé par MM. Wynkop, Hollenbach & Co, imprimeurs, a été dévoré par les flammes ainsi que les presses du *Ledger*, journal de M. Robert Bonner. La perte des premiers est de \$175,000, laquelle est couverte par les assurances. La vaste pharmacie de MM. Ward, Close & Co, située dans la rue Courtland, a été également réduite en cendres.

Peine capitale.

Charleston, 30 janv.—Francis Michael, domestique à bord du steamer *Marion*, a été condamné à être pendu le 2 mars pour avoir essayé de favoriser la fuite d'un esclave.

CONGRES.

Autre séance orageuse.—Pennington adopté par les Républicains.—La Chambre n'est pas encore organisée.

Washington, 30 janv.—Rien d'important ne s'est passé au Sénat aujourd'hui. La Chambre s'est réunie ce matin au milieu d'une grande animation, due à la détermination de la part des Républicains, de porter leurs votes sur M. Pennington, du N. J.

Les démocrates et les Américains du Sud, après s'être activement concertés, ont résolu de soutenir la candidature de Wm Smith, de la Virginie, du Nord, comme speaker; y compris donc une satisfaction aux votes plus qu'aucun autre membre.

Dans l'attente que la nomination du speaker aurait lieu aujourd'hui, la Chambre était encombrée de spectateurs de bonne heure. Beaucoup de dames ont occupé les siéges des représentants.

Sur une motion présentée par un membre, d'exclure les dames ainsi que toutes les personnes non privilégiées, du parterre de la Chambre, une discussion animée a eu lieu, et a occupé une grande partie de la journée.

Le parterre ayant été débarrassé des spectateurs, la Chambre a procédé au 40ème scrutin, dont le résultat a été, le plus important de la session. M. Pennington, candidat républicain, n'a pas obtenu un nombre de votes supérieur à celui de Sherman.

Le résultat de ce scrutin a été comme suit:
Total des votes 234, majorité absolue 118
Pennington, de N. Y., en a obtenu 115; Smith, de la C. du N. 113; voix perdues, 6.
Ce résultat a causé beaucoup d'animation dans l'assemblée.

Deux autres scrutins ont donné à peu près le même résultat, après quoi la Chambre s'est ajournée.

Traité avec le Paraguay.

New-York, 30 janvier.—Don José Berges est arrivé en cette ville, aujourd'hui. Son voyage a pour but d'échanger les ratifications du récent traité conclu entre les Etats-Unis et le Paraguay et connu sous le nom de *traité Bowlind*. Il se propose ensuite de demander l'arbitrage des Etats-Unis et du Paraguay, soit soumise à un arbitrage.

Décès.

Philadelphie, 30 janvier.—M. Henri D. Gilpin, ci-devant avocat général du District des Etats-Unis, est mort en cette ville.

Princeton, 30 janvier.—M. Joseph A. Alexander, professeur en théologie du Collége de cette ville, est mort samedi 28 du courant. Son talent était l'un des plus connus du collége.

St Louis, 30 janvier.—Le colonel Ely Moore, greffier du bureau de l'enregistrement de terres à Lecompton, Kansas, est mort en cette ville le 26 de ce mois.

Bateaux et Rivières.

Vicksburg, 30 janvier.—Ont été signalés comme descendant le fleuve, le South America à 1 heure, le Fanny Bullit à 3 heures et l'Universe à 5 heures cette après-midi.

Louisville, 30 janvier.—L'Ohio baisse et contient 6 pieds 6 pouces d'eau dans le canal.

Marchés de l'Intérieur.

New-York, 30 janvier.—760 balles de coton ont été vendues aujourd'hui. Le middling upland est coté de 11 1/4 à 11 3/8. Sucre calme à 7 1/4 à 7 3/8; le raffiné de la Nouvelle Orléans, 8 1/4. Farine languissante; 4000 barils ont été vendus de \$1 90 à 5 00. Avoine languissante de 44 1/2 à 45 c. le boisseau. Porc ma de l'Est à \$17 50.

Cincinnati, 30 janvier.—La farine a cloturé à \$5 50—5 55. Provisions fermes. Blé à 50 c le boisseau. Il y a eu tendance à la hausse à la clôture du marché. Avoine ferme à 45 c. le boisseau. Orge, hausse de 3 c.

CHRONIQUE LOCALE.

MISE PERRY ACQUITTÉE.—Le grand jury, après s'être enquis, hier, sur les circonstances de la mort de Auguste Dray, tué le 6 janvier, au nommé Hermogène Perry coupable de meurtre et décharge Mme Perry.

LA CAUSE DE ANTOINE CAMBRE.—Le grand jury a renvoyé Antoine Cambre coupable de meurtre commis sur la personne de Fallaman de gaz du 3me District.

RIXE A LIVINGSTON.—*Un homme tué et un autre mortellement blessé.*—M. Moore, habitant de la paroisse Livingston, est arrivé dans notre ville, hier matin, par le chemin de fer de Jackson. Il emmenait en prison Law, nommé Skofield, jeune matelot anglais, qui a tué un homme et un a mortellement blessé un autre, samedi soir, sur le bord du Lac Maurepas.

M. Moore dit qu'il a conduit l'accusé lui parce qu'il pouvait s'y transporter directement. Il a pris les autorités de garder Skofield jusqu'à ce que le shérif de Livingston vienne le réclamer.

Le jeune matelot était de l'équipage de la goëlette *Dame Blanche* qui fait des voyages sur le Lac Maurepas et transporte les douves jusqu'au chemin de fer de Jackson. Samedi dernier, la goëlette jeta l'ancre à une petite distance du rivage ou plusieurs des bucherons avaient établi leur campement. Les matelots allèrent à terre et il fut convenu qu'on passerait joyeusement la nuit ensemble. Quelques heures plus tard ils étaient tous ivres et s'étaient battus à différentes reprises. Enfin Skofield, armé d'une hache, se prit de querelle avec deux bucherons qui eux aussi avaient leurs haches; une rixe terrible eut lieu; Dutch Charley fut tué sur le coup et l'autre bucheron reçut une blessure mortelle.

Skofield déclare que tout le monde était ivre. Il croit qu'on s'est battu; mais il ne se rappelle rien de ce qui s'est passé.

MEURTRE A JEFFERSON CITY.—M. E. R. Chevalley, commissaire de Jefferson City, a trouvé, dimanche soir, à 9 heures, en face de l'Ocean Saw Mill, rue Valence, entre Magasins et Live Oak, le cadavre d'un homme très bien vêtu et d'un âge mûr. Plusieurs "riverains" qui l'ont vu, disent que c'était probablement un ingénieur de bateau. Les deux poches de son pantalon étaient retournées. Il y avait autour de lui quatre-vingt cents en petite monnaie et, dans l'une de ses poches, une pièce en or de deux piastres et demie, un billet de cinq piastres du Commercial Bank du Mississipi et le reçu suivant:

"M. Hors—doit à la buvette du bateau à vapeur *Natchez*, \$2 pour des rafraîchissements."
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1860. FREEMAN.

On voyait, sur le côté gauche de sa tête, la marque de deux coups, sur le côté droit, la marque d'un autre coup. L'assassin s'était servi d'un bâton trouvé non loin du corps et sur lequel il y avait des taches de sang. M. Carbo, surintendant de l'Ocean Saw Mill, est le seul témoin qui se soit présenté, hier matin, devant le coroner Young; voici sa déposition:

"Dimanche soir, à huit heures, en sortant du bateau pour me rendre chez moi, je vis deux hommes debout sur le trottoir, en face du moulin. Le défunt était l'un d'eux, je le reconnais. Il avait à la main la canne à tête en argent qu'on me présente en ce moment. L'autre individu était de petite taille et mince; il avait la barbe noire. Il tenait un morceau de bois ou tout semblable à celui que me fait voir le coroner. Craignant qu'ils n'eussent l'intention d'attenter à mes jours, je me tins à une distance convenable, mais quand je passai à côté d'eux, le défunt me demanda où il pourrait aller coucher; il ajouta qu'il était étranger et ne savait comment se rendre en ville. Je lui répondis qu'il y avait une pension dans la rue Tchoupitoulas et que s'il le préférait, il pourrait se rendre à la station, dans un des omnibus de la même rue; là-dessus je m'éloignai précipitamment. Tous deux me suivirent; le défunt marchait sur le trottoir et l'autre homme dans la rue. Lorsque j'arrivai à la rue Jersey, l'individu qui avait un bâton à la main traversa la rue, suivi du défunt, et je les perdis de vue. Le défunt traversa la rue pour le dépasser et je perdis [illegible]. Le défunt traversa la rue au moment où je rentrais chez moi [illegible]."

RIXE ENTRE ARTISTES.—Hier, entre 1 et 2 heures de l'après-midi, Samuel W. Williams, homme d'équipage, invita trois de ses amis à l'accompagner chez John Brunel, dont le salon d'ambrotypes est à l'encoignure Hôpital & Vieille Levée. Ils étaient tous les quatre ivres. L'artiste, après bien des tentatives infructueuses, parvint à prendre leurs portraits et se disposait à les encadrer lorsque Williams prit ses amis de dire qu'il ne fallait pas payer. Brunel, Celui-ci lui fit observer qu'il entendait être payé; Williams lui fait une réponse insolente, l'artiste le terrasse d'un coup de canne. Dès qu'il le put, l'homme d'équipage tira un couteau et en porta plusieurs coups à Brunel qui se défendit de son mieux mais aurait peut-être succombé sans l'intervention de l'officier Guédan que le bruit avait attiré dans l'atelier.

Williams a été arrêté et incarcéré. Ses compagnons s'étaient éclipsés pendant la bagarre. Brunel est grièvement blessé.

MORTALITÉ.—Le bureau de santé annonce qu'il y a eu cent trente-neuf décès dans les limites de la Nlle-Orléans, dans la semaine expirée dimanche dernier, à 6 heures du matin.

ACCUSATIONS DE VOL.—A. P. Parenty, qui tient un "boarding house" dans la rue St Philippe, No 14, entre Levée et Chartres, a fourni hier un cautionnement en attendant qu'il réponde à l'accusation suivante formulée par Joseph Grosser:

"Vendredi soir, 27 du courant, dans la maison No 14 rue St Philippe, on enleva au plaignant, pendant son sommeil, un portefeuille qui renfermait plusieurs papiers et trente-cinq francs en or et en argent. Le plaignant a de bonnes raisons de soupçonner le propriétaire de l'établissement, A. P. Parenty, car le lendemain il a trouvé le portefeuille (moins les francs) en sa possession."

Le recorder a fait écrouer Richard James que l'officier James Farley accuse d'avoir terrassé un homme, vendredi 21 du courant, sur la levée, et lui avoir enlevé six piastres.

COUPS ET BLESSURES.—Robert Jones, h. c. l., est accusé, par le watchman A. Castillon, d'avoir commis une tentative de meurtre, dimanche soir, sur la personne de Lafayette, Gecret, h. c. l., au coin des rues St Louis et Claiborne. Gecret a reçu trois coups de couteau. Ses blessures sont moins graves qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Jones est en prison. L'interrogatoire aura lieu bientôt.

RECORDER WILTZ.—Adolphe Lewis, h. c. l., accusé de vol de viande au préjudice de Samuel Beals, boucher a été incarcéré.

Thomas Gorgoulles est accusé d'avoir insulté, provoqué et menacé Gabriel Moireu, dimanche dernier.

John Smith que Follinder Terrade accusait de vagabondage, a été condamné à un mois de workhouse.

Joseph Polar, Barney Trills, James King, James Thompson et James Davis, accusés d'être suspects et dangereux, ont été écroués. Les plaintes sont portées par les officiers Marcotte, Tricou et Morrison.

ACCUSATIONS.—Un jeune homme du nom de Patrick McKenna se trouve en ce moment à l'hôpital de Charité dans une condition critique, à la suite d'un coup de plateau qu'il a reçu dans la poitrine, et tiré par Charles Russell, vers 1 heure, dimanche matin, à la résidence de Russell, rue Tchoupitoulas. Patrick Madden a fait hier un affidavit contre Russell. Mme Ellen Russell, de son côté, en a fait un contre Gallagher, Patrick McKenna Frank McShaw et d'autres, contre qui ils mettent en accusation l'intention de le voler.

Elle raconte qu'elle était couchée ainsi que son mari, qu'ils avaient été réveillés par de forts coups frappés contre leur porte. Son mari ouvrit la porte et fut frappé avec violence par McKenna et Gallagher. McKenna entra et Russell par le coup et essaya de le frapper dans le bouge. Après cela McKenna, Gallagher et McShaw, qui s'étaient retirés revinrent munis de sacs de plusieurs [illegible]. Russell fit feu et atteignit McKenna. Gallagher et McShaw sont dans la prison de la paroisse en attendant leur examen.

Nouvelles diverses.

Paris, 3 janvier 1860.

Le port de Toulon travaille encore à l'installation de quelques bâtiments destinés à porter en Chine le complément de nos troupes. C'est le général Cousin de Montauban qui les trouvant trop entassés, a exigé ce supplément de navires afin de mieux assurer les conditions d'hygiène dans une si longue traversée.

—Les lettres d'Italie sont de jour en jour plus graves. On paraît s'attendre à voir, avant le Congrès, le mouvement s'étendre de la Romagne à l'autre versant des Apennins et offrir à la diplomatie de nouveaux faits accomplis. L'armée napolitaine d'observation, placée sur la frontière de la Pouille, a empêché de ce côté une insurrection, mais non la propagande qui s'exerce activement chez les habitants et même parmi les troupes. On est impatient de connaître l'effet de la brochure à Rome et dans les Deux-Siciles. On croit à de nouvelles manifestations en l'honneur de Napoléon III, comme celles qui eurent lieu le 15 août dans les deux capitales.—Mais on croit aussi que l'habileté qui a présidé jusqu'ici à tout le mouvement italien maintiendra tout dans une certaine mesure jusqu'à la décision du Congrès.

—Les enrôlés allemands commencent à arriver dans les Etats pontificaux, on dit que des catholiques de l'Autriche font les frais de ces enrôlements. Mais ces sacrifices peuvent être longtemps soutenus par de simples particuliers? Quant au trésor pontifical, le déficit annuel n'a été évalué à 2 millions depuis un peu plus de dix millions. Privé des produits de la Romagne, le gouvernement pontifical n'est pas maintenu soulagé des charges et d'étendue de ce pays, car l'économie est absolue, il y aurait de plus l'augmentation de l'armée pour maintenir la tranquillité et préserver des provinces. Malgré les alternations particulières de rentes et autres expédients financiers, il serait impossible d'éviter la banqueroute si l'Europe ne s'en mêlait, et la faillite de la cour de Rome contrecarrerait l'état qu'il a des conditions très désavantageuses.

—On écrit de Paris:

"L'agitation produite par la brochure *le Pape et le Congrès* grandit parmi nous, et les manifestations en faveur du Souverain Pontife continuent, sous forme d'offrandes, d'adresses, de sermons. Seulement, je crois devoir noter une circonstance qui, tout insignifiante qu'elle est en apparence peut avoir une véritable portée [illegible] interprétation fâcheuse. Un ecclésiastique de la cour pontificale, qui envoie un grand intérêt [illegible] de clergé étranger, a demandé au ministre de Roehberg l'autorisation de faire circuler ce des adresses dans les bureaux de son département, mais prenant sur cette demande qu'il était le ministre lui a répondu que ce n'est pas des conditions [illegible]. Toutes les adresses signées [illegible] à un usage connu [illegible] la brochure n'a pas été [illegible] des mesures [illegible]."

—Les envois de troupes espagnoles pour l'Afrique continuent. On vient d'embarquer quatre mille hommes, des bouches à feu, dont six canons rayés, et un nombre considérable de bombes incendiaires. Le général en chef commence à comprendre le degré de résistance qu'il aura à vaincre. Il a demandé un équipement de siège et hâte l'envoi de l'artillerie et du nouveau corps d'armée dont la majeure partie a été embarqué pour Ceuta. On assure que vingt bataillons de l'armée espagnole devront être réservés pour Ceuta à Tetouan, pour empêcher que les Maures ne viennent détruire le chemin destiné à faire passer les vivres aux troupes qui iront plus en avant. Le général veut attendre l'arrivée des troupes destinées à compléter un chiffre effectif de 80 mille hommes. Déjà le bataillon d'Untidro a 200 volontaires catalans sont débarqués au port de Ceuta. Sept cents hommes du régiment de Murcie ont reçu l'ordre d'aller à Malaga.

—Si jamais une revue littéraire a débuté par un succès éclatant, prodigieux, c'est bien le *Cornhill Magazine*, sous la direction de Thackeray. Le No 1, qui a paru, il y a quelques jours, a déjà eu les honneurs de la réimpression, et plus de cent mille exemplaires ont été enlevés en 4 heure. On écrit qu'il est ainsi décidé à paraître le 4 de chaque mois. Le propriétaire, si l'on en juge par le traitement du directeur et rédacteur en chef, qui sera payé 20 liv., soit \$1750.

—Tandis qu'Alexandre Dumas fils se trouve à Rome, son père se dispose à s'embarquer pour ses voyages en Orient. Les journaux de Marseille annoncent son arrivée de Paris.

ROME.

On lit dans le journal *la Patrie*:

"L'événement du jour à Rome est la destitution du cardinal Savelli, qui est remplacé à la présidence de la Consulte des finances par le cardinal Altieri.

"C'est vendredi dernier qu'a eu lieu la destitution du cardinal Savelli, et la nomination de son successeur. La veille encore, le Vatican croyait à une démission volontaire et pressait le président de la Consulte de prendre ce parti. Le cardinal, fier d'avoir rempli ce qu'il regardait comme une mission, s'est obstiné à ne quitter sa charge que sous le coup d'une destitution. La destitution est venue, et elle n'a pas ébranlé le courage de Son Eminence.

"Nous savons de source sûre que l'ex-président de la Consulte des finances n'a éprouvé qu'un seul chagrin, qu'une seule déception: ç'a été de voir que ses éminents collègues dans le cardinalat n'ont pas tous approuvé les circonstances de sa démarche. L'immense ne décide personne, et souvent il est cause de profondes déliaisons. Bien que généralement unis dans leur attitude réservée à l'égard du pouvoir, les cardinaux, comme tous les hommes, se partagent naturellement quand il s'agit d'apprécier tel ou tel acte particulier d'un de leurs collègues. Dans l'affaire du cardinal Savelli, ils ont, ou peut le dire, tous admis la valeur des motifs qui ont déterminé Son Eminence à se plaindre de l'abus que l'on faisait du pouvoir du Saint-Père, et de l'oubli où on laissait les décisions et même l'existence de la Consulte; mais ils ont paru ébranlés par les observations faites à l'audience même, et puis hors de l'audience, par Sa Sainteté, à savoir que le cardinal n'aurait pas dû formuler ses plaintes, exhaler son mécontentement en présence d'une foule de laïques.

"Vous me parlerez de cela en particulier," répétait sans cesse Pie IX à Son Eminence; mais le cardinal continuait son discours, malgré ces interruptions. Depuis, le Pape a redit encore: "Si le bon cardinal m'eût exprimé ces choses à l'oreille, loin d'en être mécontent, j'en aurais été satisfait; mais il s'est obstiné à m'en entretenir en public et devant des séculiers."

"Vous n'ignorez pas que la Consulte des finances se compose seulement de cinq ecclésiastiques et de vingt et un laïques. Parmi ces derniers, quatre manquaient à l'audience: c'étaient les représentants de Bologne, de Ferrare, de Forli et de Ravenne.

"L'affaire du cardinal Savelli a donné naissance à un bruit qui circule depuis quelque temps à Rome et que je n'ai pas voulu vous mander jusqu'à plus ample information. Il s'agirait d'une démarche imposante qu'aurait faite à son tour le cardinal Mattei, sous-doyen du sacré-collége, et d'un mémoire écrit qu'il aurait présenté au Pape au nom de tous ses collègues. Dans ce mémoire, Son Eminence protesterait énergiquement contre la ligne de conduite que suit le gouvernement en ces temps difficiles, et représenterait que la politique du cardinal Antonelli mène l'État à sa ruine. J'ai essayé, mais en vain, de vérifier ce qu'il y avait de fondé dans ce bruit. Il est probable que, s'il y a eu même des représentations faites à Pie IX au nom du sacré-collége, elles ont une allure impénétrable couvre cette démarche.

"Le cardinal Antonelli fait ses préparatifs pour paraître au Congrès; Son Eminence a donné ordre de renouveler sa livrée et d'habiller à neuf tous les marins du navire l'*Immaculée-Conception*. Outre les deux personnages dont je vous ai annoncé que Son Eminence serait accompagnée, elle se fera encore assister d'un avocat. On parle même de Mgrs Berardi et Marini qui feraient partie du personnel du premier ministre. Une dernière rumeur, dont nous n'avons pas le temps de vérifier la source, tendrait à faire croire que Mgr Capalti n'accompagnera pas le cardinal-ministre et qu'il serait remplacé par un personnage inférieur."

On lit dans une lettre adressée de Rome au *Siècle*:

"La désunion la plus complète règne parmi les conseillers intimes du Pape. Les huit cardinaux qui vont délibérer dans les appartements de Sa Sainteté, non-seulement ne s'entendent pas entre eux, mais le moment point. Les deux chefs de la cabale sont le cardinal Antonelli et le cardinal de la Genga. Celui-ci, appuyé par le cardinal Altieri, réactionnaire, mais homme intègre et de grande naissance, rejette sur Antonelli tous les malheurs de l'État, et, réunis ensemble, ils ont, en présence même du Pape, des reproches sanglants. Antonelli est soutenu par les cardinaux Barnabo, Mattencci, et un peu par Patrizi.

"Il arrive ici, depuis quelques jours, des dépêches très alarmantes de Mgr Saccoui. Le conseil des cardinaux est décontenancé, et l'on parle de nouveau ou de ne pas aller du tout au Congrès, ou bien d'y faire acte de présence pour protester et s'en aller, si l'on n'admet pas, dès le commencement, le principe de l'*intégrité de l'Etat pontifical*.

"La protestation du cardinal Savelli a eu dans le corps diplomatique, et parmi les cardinaux eux-mêmes, un effet incroyable."

FRANCE.

RÉCEPTION A L'OCCASION DU NOUVEL AN.

Voici, d'après le *Moniteur*, le compte rendu de la réception qui a eu lieu aux Tuileries à l'occasion du nouvel an:

"Le 1er janvier, à onze heures et demie, LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice ont reçu les hommages de LL. AA. II. les princesses de la famille impériale, et LL. AA. les princes et princesses de la famille de l'Empereur ayant rang à la Cour.

"Leurs Majestés ont reçu ensuite:

"Les grands officiers de la Couronne, des dames et officiers des maisons de Leurs Majestés, du prince impérial et des princes et princesses de la famille impériale; les aumôniers et chapelains de l'Empereur et du chapitre impérial de Saint-Denis.

"Les cardinaux, les ministres, les amiraux, le grand chancelier de la Légion d'Honneur et le gouverneur des Invalides.

"A midi, Leurs Majestés se sont rendues dans la chapelle des Tuileries pour y entendre la messe, qui a été célébrée par S. Em. le cardinal Morlot, grand aumonier, archevêque de Paris.

"Ont assisté à la messe:

"LL. AA. II. Monseigneur le prince impérial, le prince Napoléon, la princesse Marie-Clotilde Napoléon, la princesse Mathilde;

"LL. AA. le prince Louis Lucien Bonaparte, le prince Lucien Murat, le prince Joachim Murat, la princesse Lucien Murat, la princesse Joachim Murat;

La princesse Anna Murat.

"A une heure, l'Empereur a reçu dans la salle du Trône les hommages du corps diplomatique.

"Son Eminence le nonce a adressé à l'Empereur les paroles suivantes:

Sire,

"Dans ce premier jour de l'an, qui réunit autour de Sa Majesté le corps diplomatique, j'ai l'honneur, Sire, de vous offrir ses vœux et ses hommages respectueux."

L'Empereur a répondu:

"Je remercie le corps diplomatique des vœux qu'il veut bien m'adresser au retour du nouvel an, et je suis particulièrement heureux cette fois d'avoir l'occasion de rappeler à ses représentants que depuis mon entrée au pouvoir, j'ai toujours professé le plus profond respect pour les droits reconnus. Aussi, soyez en persuadés, le but constant de mes efforts sera de rétablir partout, autant qu'il dépendra de moi, la confiance et la paix."

"Le grand maître des cérémonies a présenté successivement les présidents et membres des grands corps de l'État, le cardinal archevêque de Paris, l'évêque de Versailles, et leur clergé, les représentants des cultes réformés et israélite, la magistrature, l'Institut, le corps enseignant, les membres des corps constitués et les principaux fonctionnaires des différentes administrations, les corps d'officiers de la garde nationale et de l'armée."

A la clôture de la manifestation de sympathie en faveur de Sa Sainteté le Pape Pie IX, qui a eu lieu sur la Place Jackson, dimanche 29 janvier, les laïques catholiques de la Nlle-Orléans se sont organisés sous la présidence de M. J. C. Dennies, et ayant nommé M. E. A. Booth secrétaire, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolu, Que, quoique la maladie de notre bien-aimé archevêque, qui ne lui a pas permis d'être présent au milieu de nous, nous cause les plus vifs regrets et a seule empêché le jour que nous avions approuvé de se joindre au nôtre; [illegible] comme de coutume aussi répandre le bonheur et la bénédiction parmi ses ouailles dévouées;

Résolu, Que le président de cette assemblée nomme un comité de cinq personnes pour organiser une Société du Denier de Pierre, avec pouvoir de convoquer de nouveau cette réunion, dès qu'il aura arrêté les bases de la dite Société;

Résolu, Que le comité soit invité à faire son rapport le plus tôt possible, avant la fin de la présente semaine;

Résolu, Que nous adressons nos sincères remerciements à Son Honneur Gérard Stith, maire de cette ville, pour la bienveillance qu'il nous a témoignée en accordant l'usage de la Place Jackson, et à la disposition de l'assemblée [illegible] qui a fait tout ce qui était en son pouvoir [illegible];

Résolu, Que la présente [illegible] à Théo. E. Andry, chef de la police, au lieutenant Gaslind, de la police de son district, [illegible] Bataillon d'Artillerie qui a tiré le salut à la clôture de la séance.

Résolu, Que nous offrons nos remerciements à Théo. E. Andry, chef de la police, au lieutenant Gastiod, de la police du 2me District, ainsi qu'à tous les officiers de la police, qui étaient présents, pour l'aide efficace qu'ils ont prêtée à l'accomplissement de cette [illegible] et des arrangements exécution.

Il a été ensuite nommé au vote de la 1ère résolution, les personnes suivantes pour former le comité:

C. E. GIRARDEY,
A. ROBERT,
VICTOR SERE,
JAMES CARTER,
R. A. BOURK.

"*Résolu*, Que le procès-verbal de cette assemblée soit publié dans les journaux de la ville."

J. C. DENNIES, Président.

Nlle-Orléans, 29 janvier 1860.
E. A. BOOTH, Secrétaire.

Le comité est invité à se réunir au bureau du *Catholic Standard*, mercredi, le 1er février, à 7 heures et demie du soir.

D. de BERNARD.
31 jv—1t

Réunion du Barreau pour nommer un juge de la Cour Suprême.

A une assemblée du Barreau, tenue dans la salle de la Cour Suprême, à la Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1860, dans le but de recommander un candidat pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable J. L. COLE, juge de la Cour Suprême, le meeting a été organisé par l'honorable T. J. SEMMES, nommant président, et M. C. BELCHER, secrétaire. Il a été proposé par M. A. N. OGDEN et il a été résolu, qu'il soit nommé un comité de douze personnes chargées de désigner un candidat à [illegible] le Barreau de l'honneur qui lui était fait, de s'entendre et [illegible]. Après quelques débats, M. Ogden présenta ensuite, au nom du Comité, à ce que [illegible] pour le remplacement du juge Cole [illegible] l'honorable M. Christian Roselius, pour ce poste [illegible].

M. C. BELCHER, secrétaire.

Décédé le 30 janvier 1860, à 9 heures du soir, M. JULES LAPOUBLE, âgé de 17 ans, né à Charre, Département des Basses Pyrénées (France). Les amis et connaissances des familles Lapouble et Boucheau, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu le 31 à 4 heures de l'après-midi. Le corps est exposé chez son frère, rue de la Levée entre Tine et Sue, 2me District.

Décédée, à Bordeaux, le 31 décembre dernier, Mme Veuve BAZÉ, mère de M. George Bazé, de cette ville.

Marié, le 21 janvier, par le Rév. C. Muenhard, M. MORTIMER BELLY, à Mlle AMELIE OLIVIER, tous deux de cette ville.

L'OUVRAGE QUE DOIVENT LIRE ceux dont la constitution presque détruite par les excès, et est intitulé "Human Frailty or Physiological Researches". Il traite des maladies des deux sexes et des moyens de guérison, par le "TRIESEMAR". A vendre par le Dr BARROW, 187 Prince street, New-York. Le prix est de 25 cents.

LE BON SENS gouverne les masses quoiqu'en disent les misanthropes et prétendus philosophes. Montrez-leur une bonne chose, que le mérite en soit clairement établi et ils n'hésiteront pas à l'adopter cordialement. Les masses ont déjà ratifié le jugement d'un médecin au sujet de L'AMER DE HOSTETTER, et le fait est prouvé par l'immense quantité de bouteilles qui se vendent annuellement dans toutes les parties du pays. On le connaît aujourd'hui que c'est le meilleur remède pour la diarrhée, la dysenterie, la dyspepsie et des fièvres provenant de ces maladies. Le nom de Hostetter est connu du Maine au Texas, des rivages de l'Océan Atlantique à ceux du Pacifique. Faites l'essai de cet amer et vous vous en féliciterez.

A vendre par les pharmaciens, dans le monde entier.

Apprenez l'Anglais!

Les personnes de 8 à 60 ans, qui ne parlent pas du tout L'ANGLAIS, et celles qui commettent des fautes ridicules et grossières, comme par exemple:

"I have been to the ball yesterday."
"Was it him who called me?"
"If I was rich, I would do it."
"Is this or that the best book?"
"My brother is taller than me."
"Who is there? Me."
"I have got some money," &c., &c....

et tant d'autre mauvais Anglais, doivent aller de suite chez le Prof. BRETTE, 13 rue de St-Charles, et suivre pendant quelques semaines les cours pratiques sur la conversation de tous les jours, qui ont lieu tous les soirs, entre les élèves et des Américains engagés exprès.

PIANOS RICHES. A DOUBLE PERCUSSION.

De beaucoup supérieurs à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

A. PERIER.

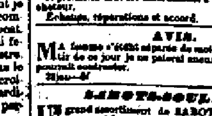

Vient d'ouvrir, RUE ROYALE 56, entre Conti et St-Louis, son nouveau magasin de PIANOS, où les amateurs trouveront constamment ce qui se fait de mieux à Paris, à Londres et à New-York.

Mes relations depuis plus de quinze années avec les manufactures des maisons Pleyel & Co., Erard & Debain, [illegible] conditions les plus avantageuses, et de les vendre de même. Je permettre tous les instruments à la satisfaction de l'acheteur.

Echanges, réparations et accord.

AVIS.

MA femme s'étant séparée de moi, je déclare qu'à partir de ce jour je ne paierai aucune des dettes qu'elle pourrait contracter. F. KINZLER.

SABOTS-SOULIERS.

UN grand assortiment de SABOTS-SOULIERS pour hommes et femmes. Sabots, élégants de fantaisie. Un assortiment de [illegible]. A vendre rue des Remparts entre Nos 186 et 188, [illegible].

ATTENTION.

Marchandises sèches. L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures aux magasins d'encan de E. Roger & Co Nos 45 & 47, rue de la Vieille Levée. Conditions au-dessus de \$200 90 jours de crédit.

Nattes.—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de nattes qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux magasins d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—Conditions libérales à la vente.

Masonic Hall, rue St-Charles,

Ouverture LUNDI, 30 janvier 1860, pour la première fois dans cette ville et pour peu de temps seulement,

CELEBRE PANORAMA BIBLIQUE DE J. INSCO WILLIAMS.

Ce magnifique tableau commence avec le Chaos et continue dans l'ordre historique jusqu'à la captivité de Babylone, et contient plus de CINQUANTE des scènes les plus sublimes et les plus intéressantes de la Bible.

Séances tous les soirs. Les portes sont ouvertes de 6½ heures. On commence à 7½ heures précises. Billets, 50 cents à la porte de la salle. Enfants au-dessous de dix ans et domestiques, 25 cents.

Également séances de JOUR, les MERCREDIS et VENDREDIS. Les portes s'ouvriront à MIDI. On commencera à 1 heure. Les explications seront faites par le Dr. Tibbits.

Pardessus imperméables en soie, alpaca et drap fin,

Pour le printemps, l'été et pour les voyages.

Le soussigné vient de recevoir, par le navire Joo Merick arrivé du Havre, quelques pardessus dont l'étoffe est si légère qu'ils ne pesent qu'à de 10 à 12 onces, suivant la grandeur. On peut les porter facilement dans la poche d'un habit. A vendre, en gros et en détail, au magasin de GUION, No 20, rue St-Charles

Véritables gants Jouvin, garantis.

Le soussigné vient de recevoir un nouveau lot qu'il vendra au prix ordinaire, savoir:
Gants de dames .... \$1 00 la paire;
Gants de messieurs .... 1 25 "
GUION, No 20, rue St-Charles

Réduction surprenante.

VENTE A TOUS PRIX CHEZ G. DUPUY, 61 Rue Royale, près Conti.

AYANT beaucoup trop de marchandises pour la saison, je vendrai à partir de ce jour, à un rabais extraordinaire tout mon immense stock de: Glaces françaises premier choix; [illegible] Cadres dorés pour portraits, de tous modèles et grandeurs, Cadres pour photographies, ambrotypes, &c.; Gravures de luxe, dessins, etc.; Verres blancs pour pastels et autres; Glaces, tables de toutes nuances, grandeurs et qualités; Gravures de toutes descriptions, avec ou sans cadres. AUSSI: Vues stéréoscopiques, vendues au prix coûtant, afin de clore cet article.

ON demande deux bonnes modistes. S'informer à C. SCHUMACHER & CO, No 44, rue Chartres et Bienville.

Librairie Paya.

EN VENTE

Le Pape et le Congrès,

1 volume gr. in-8o broché.

Aux amateurs de vin de Bourgogne.

50 BARRIQUES d'excellent vin de table, de Bologny (près Macon) à vendre à \$50 la barrique. Bonne occasion pour les familles. 46 rue de Chartres, chez C. DUHAMEL.

FRUITS glacés et cristallisés, confitures de la Havane, en caisses, pâtes et gelées de goyave, en 1/4 et 1/2 boîtes. Diverses confitures de la Havane, en paibans, assortis de confitures dites "Baskets". 250 livres fruits glacés et cristallisés, tels que marrons, abricots, prunes, poires, pêches, figues, melons etc. Pâtes de guimauve et de jujube, pastilles de gomme, raisins à la vanille et autres qualités. Ces articles sont fabriqués tout les partie et peuvent être livrés franc à la consommation. En vente en gros et en détail par ERNEST TURPIN, No 55, rue Vieille Levée.

EN débarquement du navire Regulus, venu de Bordeaux: 160 caisses vin rouge St Julien Médoc. A vendre par HENRY VALETON, 27, 29, 31, rue Bienville.

Ouvrages nouveaux! Ouvrages nouveaux!

THE RIVALS.

Par l'Hon Jere Clemens.

Histoire du temps d'Aaron Burr et d'Alex Hamilton.

Reçu et à vendre par

THOMAS L. WHITE,

Libraire.

103......RUE DU CANAL......103

FOOTFALLS ON THE BOUNDARY OF ANOTHER WORLD—Par Robert Dale Owen.
THE EIGHTEEN CHRISTIAN CENTURIES—Par le Rev. James White, auteur d'une histoire de France.
EVENINGS AT THE MICROSCOPE—Ou recherches parmi les organes et les formes de la vie animale—par Hy. Goss.
MORPHY'S GAMES—(Les parties d'échec de Morphy) en Europe et en Amérique.
SEVEN YEARS AND OTHER TALES, par Julia Kavanagh.
RESTATEMENTS OF CHRISTIAN DOCTRINE—par le Rév Hy W. Bellow, ministre de All Souls Church de New-York.
COMPENSATION, OR ALWAYS A FUTURE—Par Ann M. H. Brewster.
THE WIFE'S TRIALS AND TRIUMPHS—Par l'auteur de Heartsease in the House.
GREAT FACTS—Histoire et description des plus grandes découvertes du siècle.
HERE AND THERE—or Heaven and Earth contrasted.
NEW JUVENILES.
THE FLORENCE STORIES—Par Jacob Abbot.
PRINCE CHARLIE, THE YOUNG CHEVALIER.
EDITH VAUGHAN'S VICTORY, OR HOW TO CONQUER.
THE OAKLAND STORIES—KENNY, par Geo. B. Taylor.

Au No 103, rue du Canal.

ENTREPOT DE TAPIS,

RUE DE CHARTRES, NO 19.

LES soussignés ont reçu dernièrement et ont en magasin: des couleurs de toutes 1/4, 5/4 et 6/4, blanches & carreaux et de fantaisie. Un grand assortiment de toute espèce de tapis; Toiles cirées de toutes largeurs et qualités; Abat-jour, couvertures de tables et de pianos. Toiles cirées pour tables, &c. Paillassons de cocos, devant de cheminée, &c. Nous offrons tous ces articles aux plus bas prix du marché.

A. BROUSSEAU & CO.

ABSINTHE suisse—30 boîtes, à vendre par P. CUSACHS FRERE & CO, encoignure Royale et St-Philippe.

EN débarquement du navire Regulus, arrivé de Bordeaux: 60 barriques vin rouge, Bouquet, Montferrand, 30 demi-barriques do Haut Talence, [illegible] vin rouge supérieur, Château Giscours, [illegible] vin rouge Premier grand vin, Haut Brion, 1849; 20 caisses cerises au jus, J. Pruneau, [illegible] 1 dz. bon bons fins; [illegible] flacons liqueurs, Elixir de Raspail, [illegible] cornichons; [illegible] véritable guignolet d'Angers, [illegible] liqueurs de cassis, de framboise et de guigne, 200 cruchons vides pour Curaçao. A vendre par HENRY VALETON, 27, 29 et 31 Bienville.

EN débarquement du navire Regulus de Bordeaux—[illegible] de 2, 4 boîtes à sardines à l'huile, [illegible] de pipe vieille eau-de-vie St-Brice, [illegible] vin blanc Haut Barsac, [illegible] fruits à l'eau-de-vie, [illegible] au jus, [illegible] vinaigre de vin blanc, [illegible] truffes de Périgord. A vendre par LANATA, Frères, 9 et 11, rue Jefferson.

EN débarquement des navires John Merrich et Cochi [illegible] du Havre: 20 caisses fromage de Hollande, 20 fromages pâte grasse, 100 dames-jeannes de 5 gallons, [illegible] de 2 gallons, [illegible] caisses absinthe suisse F. Pernod, [illegible] fromages Gruyère suisse. A vendre par LANATA, Frères, 9 et 11, rue Jefferson.

BRULATOUR & CO.,

SUCCESSEURS DE THOMAS PINET & CO, 65 Vieille-Levée,

Seuls Agents pour les maisons suivantes:
Pinet, Castillon & Co., J. Denis-Henry Mounié & Co., A. Boutin, } Cognacs,
Bouvet Jeune—Bordeaux,
Lionel Propriétaire—La Rochelle,
Jos Perrier Fils—Châlons,
Ed. Michaud—Beaune,
Wm Younger & Co—Edinburgh,
ont toujours en mains un bon stock de leurs divers produits et sont autorisés à prendre des ordres, lesquels seront exécutés au plus bas prix des marchés d'importation.

Parures! Parures!

REÇU par steamer—Un assortiment de parures pour bals, théâtres et soirées. Peignes, cache-peignes, épingles pour coiffures. HAUTE NOUVEAUTÉ PARISIENNE. Aussi un assortiment de peignes écaille et ivoire. ARTICLES DE FANTAISIE POUR BALS. LION & PINSARD, 64 et 56, ancien 65 et 68, rue Royale, encoignure Bienville.

MAIS BLANC—600 sacs de choix, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES, No 11, Front Levée, près Bienville.

FRUITS AU JUS Rodel & Lafargue—150 caisses fruits assortis, à vendre par C. CAVAROC & Co, 144, Royale.

A vendre pour cause de départ.

UN café bien achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers du Quatrième district. Aussi—Un terrain situé dans la rue Galvez, entre Common et Palmire. S'adresser rue de la Douane, No 129.

Domestique de maison.

ON demande à louer immédiatement un bon domestique, libre ou esclave, s'entendant parfaitement au service intérieur d'une maison. S'adresser No 207, rue Bourbon, entre Quartier et Esplanade.

Perdu!

UN petit sac en cotton bleu, contenant: Un mandat tiré par MM. S. Fortier frère, de Philip Pallie, sur MM. Roman & Kerelon, de la somme de \$50.
Un mandat tiré par E. S. Roman sur MM. Roman et F. Kerelon, de \$48.
Un mandat tiré par M. Robin Delogny, à l'ordre de M. Legout Burke sur MM. Ed. Shiff & Co, de \$49.
Et un billet de \$50 de la banque de l'Etat de la Louisiane.
Un billet de \$65 à ordre, payable en janvier.
Le public est prévenu de ne pas négocier les dits effets, attendu que le paiement en a été arrêté.
La personne qui aurait trouvé les dits effets, est priée de les rapporter au bureau du journal, et elle pourra garder pour récompense le billet de \$50.

MÉDICAMENTS SPÉCIAUX.

Pharmacie française.

EN plus de tous les médicaments patentés français, on trouvera aussi toutes les spécialités contre les maladies secrètes et les maladies de la peau. La guérison en est sûre et le traitement facile et peu coûteux. Encoignure Orléans et Bourbon.

CHAUDIÈRES ANGLAISES A SUCRE en fer battu et rempli—De la manufacture de MM. R. & J. Rankin, Liverpool. LE soussigné, seul agent à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ces célèbres chaudières, a constamment en magasin un grand et complet assortiment de chaudières en fer battu et en fonte [illegible].

AVIS PARTICULIER.

La grande vente annuelle de

JOHN TODD

continue une semaine de plus.

REDUCTION IMMENSE.

Le stock entier de

ROBES ELEGANTES DE PARIS,

Brodées du dernier genre pour robes,

Manteaux élégants de velours et de drap.

CHALES, ETOFFES POUR ROBES.

—ET—

ARTICLES DE MODES

à

moitié des prix ordinaires.

Cette grande vente sera continuée pendant cette semaine seulement. Les personnes qui auront besoin de

Marchandises nouvelles et du dernier genre

A

TRES BAS PRIX,

trouveront leur avantage de s'adresser à moi sans retard.

JOHN TODD, Nos 12 et 14, rue de Chartres.

DEMANDE DE BARBIERS.

ON a besoin de trois bons barbiers parlant le français et l'anglais. S'adresser encoignure Douane et Royale, à la nouvelle boutique des barbiers. On donnera de bons gages, du travail de 9 à 12 mois à l'année de l'emploi dans cette boutique.

CHAMPAGNE.—100 paniers vin de Champagne Krug & Co, en bouteilles et demi-bouteilles, en débarquement des navires *John Merrick* et *Corinthe*, du Havre. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St-Louis.

EAU-DE-VIE.—15/4 et 19/4 eau-de-vie C. Marquet, 1re preuve; 10/4 et 20/4 eau-de-vie A. C. Godard & Co, 2me preuve. 10/4 et 20/4 eau-de-vie A. C. Godard & Co, 1re preuve. En débarquement du navire *Regulus* de Bordeaux. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St-Louis.

Paulin Durel,

Stationer, Imprimeur et Relieur,

No 37, rue de Chartres,

INFORME respectueusement sa nombreuse clientèle et le public en général qu'un stock d'articles de bureaux est de plus complet et consiste en partie de: Livres blancs de toutes descriptions; Papier à écrire de toutes espèces; Papier à enveloppe de toutes grandeurs; Traites pour l'étranger, traites pour les Etats-Unis, billets, blancs de douane, blancs pour notaires, connaissements, reçus de dépôts, reçus de loyer, bons, transfert de scrips, &c., &c., &c. Formes d'or des premières manufactures; Plumes d'acier, canifs, crayons, enveloppes; Portemonnaie, calendriers, encres de toutes les marques, et aussi un grand assortiment d'articles de fantaisie trop nombreux pour en donner le détail. Il appelle l'attention des hommes d'affaires sur un grand envoi qu'il vient de recevoir.

CHECKS GRAVÉS

sur toutes les Banques de la ville. Ils sont reliés en in-folio et en quarto. Ces checks sont admirablement gravés, ils sont grands et ont une grande marge, et seront vendus à bas prix.

Il a aussi reçu un grand assortiment de papiers et toiles transparents ainsi que du papier pour plans de différentes grandeurs.

Tous les articles ci-dessus mentionnés sont garantis de première qualité et seront vendus à très bas prix par PAULIN DUREL, au 37, rue de Chartres.

CHATEAU GISCOURS—150 caisses l'excellent Château Giscours en grandes et demi bouteilles. A vendre par S. D. GRATIAA & CO., No 30 rue Douane.

SARDINES—700 caisses Sardines Nantes en demi et quarts de boîtes. A vendre par S. D. GRATIAA & Co., 30 rue Douane.

HUILE—300 paniers Huile d'olive Boutin frères. A vendre par S. D. GRATIAA & CO., No 30 rue Douane.

CHAMPAGNE C. FARRE—Un nouvel envoi de Champagne Impérial, Cabinet et Sillery en grandes, demi et quarts de bouteilles. A vendre par S. D. GRATIAA & CO., 30 rue Douane.

GRUYERE SUISSE—25 meules fromage Gruyère de C. Lysecken. A vendre par S. D. GRATIAA & CO., 30 rue Douane.

EN débarquement du navire Regulus de Bordeaux—40 barriques vin, [illegible] caisses fruits assortis à l'eau de vie. A vendre par E. DECHAMPS, 30 rue St-Louis.

EN débarquement du navire Calender de Bordeaux—40 barriques vin, 30 quarts rognons Tricoche & Co. A vendre par E. DECHAMPS, 30 rue St-Louis.

EN débarquement du navire Regulus de Bordeaux. 10 caisses vin rouge St Estèphe Médoc, 20 barriques vin rouge, [illegible] blanc Haut Sauternes, 18 barils do do, 40 paniers bouteilles vides, 1 boucaut bourbons extra-fins. A vendre par B. TALAMON, 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Calender, arrivé de Bordeaux. 20 barriques vin rouge Chateau Malvinade, 100 caisses vin blanc Haut Barsac qualité supérieure, en quarts et demi-bouteilles. A vendre par J. N. CURIEN, 30, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Regulus, arrivé de Bordeaux. 20 barriques vin rouge St Julien Médoc, 25 caisses do do Ch Bauroch, de 1850, 75 caisses fruits à l'eau-de-vie, assortis. A vendre par J. N. CURIEN, 30, rue Toulouse.

PAR le navire John Merrich, du Havre. 100 caisses absinthe Ed Pernod, 1 boucaut fromage de Gruyère, marque L Martin, 4 caisses saucissons de Lyon, marque Pernet fils. A vendre par J. N. CURIEN, 30, rue Toulouse.

SOUS les clefs de la douane, ayant droit au drawback. 30 caisses absinthe Ed Pernod. 30 1/4 Cognac fine champagne, 1re preuve, P. Dumesuil, 40 1/2 do do, 60 1/2 do do de preuve. A vendre par J. N. CURIEN, 30, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Logan, de New-York. 20 paniers champagne Heidsiek, grandes bouteilles, 20 do do demi do. A vendre par J. N. CURIEN, 30, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Calender de Bordeaux. 24 barriques vin rouge Pauillac, [illegible] barils vin blanc do, 500 caisses vin rouge St Julien, 90 do vin blanc Haut Sauternes, 4 demi-pipes eau de vie Castillon 1815, 20/4 et 10/8 pipes do Bucher Hill, 20/4 et 10/8 do do Roynal & Alassaut. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18, rue St Louis.

POUDRE à canon—300 colis poudre assortie, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.

COGNACS—400 colis sous les clefs de la Douane, des marques suivantes: Wine Growers, Castillon 1815; Louis Lebreton, 1805, V. Leroux, 1835; Bisquit, Tricoche, &c., Arnac Biquet, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.

INDIGO—25 surons de Caracas, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.

RHUM—5 punchons vieux rhum de la Jamaïque, et 10 demi-punchons rhum, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.

HUILE de lin—300 gallons huile vierge, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 28, rue de la Vieille Levée.

FRANCIS FABRE

Coin des rues St-Charles et Commune

Annonce à ses amis et au public que son stock de

Vêtements fashionables

Est maintenant au complet dans tous les départements, et comme la saison est déjà fort avancée,

DE GRANDS AVANTAGES

Seront offerts aux acheteurs.

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

PIANOS! PIANOS!

AGENT

De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.

SEUL AGENT DES

Instrumens de Sax,

Fournisseur des musiques de l'Empereur, HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES. FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX.

AUX FAMILLES,

SIROP BALSAMIQUE

ET PECTORAL.

Les résultats avantageux qu'a obtenus le Sirop Balsamique et Pectoral nous portent à recommander à toutes les personnes affectées de maladies de poitrine, soit aiguës, soit chroniques, telles qu'inflammations et irritations de la gorge et de la poitrine, rhumes, enrouements, esquinancies, coqueluche, phthisie pulmonaire, asthmes, catarrhes, crachements de sang, etc. Il est aussi agréable au goût, pour les enfants, que [illegible] et s'emploie dans les mêmes cas. Le Lait Antéphélique, la Poudre Végétale, le Sirop d'Iode de Palma Christi dont les effets merveilleux sont déjà connus, se trouvent dans la même pharmacie. HENRIQUEZ, Encoignure Remparts et St-Louis.

CRÈME DE CASCARILLE

Pour la Ville et le Théâtre,

PRÉPARÉE EXCLUSIVEMENT

De coquilles d'œufs calcinées.

Inventée par C. BOULEVAUD, A PARIS.

CE blanc est infiniment supérieur à tous les autres Blancs liquides, par sa parfaite imitation de la nature, par sa fixité et son onction onctueuse sur la peau. Il remédie de la manière la plus efficace à toutes les affections éruptives qui se manifestent sur le visage. Ses qualités, depuis longtemps appréciées, ont rangé cette préparation au rang de celles que la mode ne saurait détrôner. On peut se la procurer chez les principaux pharmaciens et spécialement chez ED. GUILLOT, No 146, rue Royale.

PRIX DU FLACON, 50 cts.

COKE A BON MARCHE.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

TANT qu'on travaillera à la bâtisse, à la Station, le prix du Coke sera de trois les prix de [illegible]. Il est [illegible] pour les moteurs, et sous les prix que la bois ou le charbon, pour la cuisine. A ce prix, le coke est de la [illegible] pour combustible qui soit [illegible] que les meilleurs charbons. R. G. J. TINDALL, Intendant.

COUR SUPRÊME.

M. J. J. MICHEL vers comme candidat aux fonctions de juge-associé de la Cour Suprême, pour le terme non expiré du Juge Cole, démissionnaire. PLUSIEURS VOTANTS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. ADAM BEATTY comme candidat pour la place de Juge de la Cour Suprême, en remplacement du Juge Cole, démissionnaire.

ATTENTION.

Les actionnaires du chemin de fer de Carrollton sont appelés à une assemblée, jeudi prochain, 2 février, pour aviser aux intérêts de la compagnie. Il est important pour le présent et l'avenir de cette corporation qu'ils y assistent, leurs délibérations devant avoir une influence décisive sur la valeur des actions, la prospérité de Carrollton et de la paroisse de Jefferson; la Nouvelle-Orléans en sentira également les effets.

Ils auront à prendre connaissance du dernier compte rendu par le président, du 7 décembre 1859, et devront établir leurs calculs sur la réalité, sur des faits, et non sur des suppositions.

D'après le rapport du président, le profit net, déduction faite des dépenses courantes, se monte pour l'année à 29,656 piastres; c'est le plus élevé jusqu'à ce jour.

Fermettez que, sans recourir à de longs calculs, ou à des suppositions basées sur des circonstances dépendantes d'événements hors de notre contrôle, je vous expose mes vues. Ce sont celles d'un actionnaire fortement intéressé à la prospérité de la compagnie, ainsi que des localités qui en sont ainsi parcours. Ces vues pourront modifier les vôtres.

Admettant que le revenu actuel, net, toutes dépenses courantes déduites, établi par le rapport du président, soit 29,656 piastres, se maintienne à ce chiffre pendant dix ans; avec ce revenu, il faudra faire face aux obligations et dépenses suivantes:

Bons émis par la compagnie, portant intérêt, dus en 1867, cent-cinquante mille piastres	\$150,000
Billets à payer en 1860	24,460
Réparations indispensables au Jefferson Rail Road, pour le consolider et en tirer les ressources qui doivent contribuer puissamment à augmenter les revenus, au moins	100,000
Autres réparations et constructions, mentionnées dans le rapport du président, en dehors des dépenses courantes	25,000
Total	\$299,460

C'est donc 299,460 piastres qu'il faut payer avec ce revenu annuel de \$29,656; cela prendra dix ans, et il faudra pendant ce laps de temps renoncer à tout dividende.

Le Rail Road et les propriétés de la Compagnie couvrent ou représentent le capital des actionnaires; réalisés en cas de liquidation, ils ne produiraient pas au delà. Observez que c'est ce qui produit le revenu.

Voilà la situation telle qu'elle est. Le système est vicieux, mais le mal n'est pas encore sans remède. Les localités sont favorables. Ce qu'il faut, c'est une autre administration, avec d'autres vues. Pour changer cette situation, il suffirait d'un jugement sain, fécondé par une imagination inventive. Qu'il se présente un homme capable, imbu de ce principe que le commerce attire la population, et que ces deux éléments produisent l'aisance, qu'une bonne intelligence s'établisse entre la Compagnie et la Municipalité de Carrollton, qui contribuera inévitablement à leur prospérité mutuelle; de leur côté, que les votants sentent que leur choix doit tomber, non sur la politique, mais sur ceux qu'on ont en vue que la prospérité du pays. C'est le désir et le but d'un

Actionnaire du Carrollton Rail Road.

Les planteurs et les facteurs de coton sont informés que nous avons actuellement en magasin, et en débarquement une facture de notre MOULINS (Eagle) à COTON, perfectionné, et que nous sommes maintenant prêts à remplir leurs commandes. La grande demande de ces moulins nous a empêché d'en garder un stock en ville, et des centaines de nos clients n'ont pu se procurer de nos stands. Ayant augmenté les facilités de nos manufactures, nous sommes à même de remplir toutes les commandes. Nous invitons les planteurs qui auraient besoin de nos stands, de s'adresser à nous DE SUITE et les stands seront fait expressément pour eux. La réputation de nos moulins est si bien établie par l'appui des centaines de planteurs, que nous jugeons nécessaire d'entrer dans les détails pour prouver leur supériorité. Qu'il est bien que le coton qui passe par cette machine rapporte le prix le plus élevé du marché. Toutes les demandes doivent être adressées à notre agent, W. L. CUSHING à la Nouvelle-Orléans. Le prix de nos moulins est de QUATRE PIASTRES PAR SCIE.

BATES, HYDE & CO Dépôt No 37, rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

Dissolution de Société.

LA Société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés est dissoute par le décès d'un commun accord. Julian Nevile liquidera les affaires de la Société. JULIAN NEVILLE, R. W. MONTGOMERY. Nouvelle-Orléans 20 janvier 1860.

J'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je continuerai les affaires d'encan et de courtage de propriétés foncières en mon nom et pour mon propre compte. JULIAN NEVILLE.

AVIS.

LA société existant jusqu'à ce jour, entre les soussignés, sous la raison COLLINS & NOONAN, est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. CHS. C. COLLINS, CORNELIUS NOONAN. Nlle-Orléans 23 janvier 1860.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société et continueront les affaires de grocery, en gros et en détail, dans l'ancienne maison Collins & Noonan, sous la raison COLLINS, CARRIERE & Co. Ils ont assumé toutes les responsabilités de l'ancienne maison Collins & Noonan. CHS C. COLLINS, O. CARRIERE, GEO B. LOGAN. Nlle-Orléans 28 janvier 1860.

Demande de Couturière.

ON demande une négresse, assez bonne couturière pour pouvoir apprendre à faire fonctionner une machine à coudre. On préférerait celle qui parlerait le français et l'anglais; elle aurait constamment de l'emploi. S'adresser à Davis frères, rue du Camp No 93.

UN Français, ancien élève de l'Ecole des Arts et Métiers, dessinateur et peintre, désire une habitation et qualité d'économie ou de sous-économe. Il a déjà rempli cet emploi au Mexique, où il a monté et dirigé une distillerie et moulin. Il peut se charger de la réparation des mécaniques et de la construction des bâtiments. Il est autorisé à se recommander de l'autorité des personnes bien connues à la Nouvelle-Orléans. S'adresser à la pharmacie de D. Peras, encoignure Conti et Bourbon.

CORSETS.

V. PRETAT,

No 75, rue de Chartres, au premier,

ANNONCE aux marchands, que par suite d'arrangements pris en Europe, il a reçu par les derniers arrivages un superbe et grand assortiment de CORSETS de bonne qualité, qu'il livrera à des prix plus avantageux que ceux de New-York.

V. P. Prétat, faisant une spécialité de corset depuis nombre d'années, offre aux dames les avantages qu'elles ne pourraient trouver ailleurs. Les articles des premières maisons de Paris, en corsets des fournisseurs des maisons de la manufacture de MM. Stine Hart & Co, de New-York, et de corsets de fantaisie, et qu'il s'engage à vendre à des prix qui défient toute concurrence.

CORSETS IMPERATRICE,

227, rue Royale.

MME AD. FLANDRAIN déjà avantageusement connue à la Nouvelle-Orléans et par les paroisses environnantes, pour la confection solide et la coupe gracieuse des corsets qu'elle fabrique depuis quelques années, invite toutes les Dames à lui faire l'honneur de la visiter et les engage à se faire rendre un corset élégant, gracieux, souple et conservateur de la taille, et aussi le meilleur marché que ceux de Paris.

Mme Ad. Flandrain fait sur commande des corsets en soie pour mariage et en coutil français, des corsets pour Dames enceintes et pour nourrices; ceintures pour relever le ventre, bretelles, épaulettes de grâce pour enfants, redresseurs de taille, etc. Les corsets sont faits dans les 24 heures.

Pour éviter toute contrefaçon, les objets fabriqués par Mme Ad. Flandrain portent le cachet de la maison.

LE FOURNEAU

SACCHAROMETRE

à BAGASSE,

Patenté le 21 juillet 1857.—Equipage et clarification à la vapeur, patentés de 1855 et 1859.

MON système patenté d'employer deux pressions de vapeur, beaucoup moins coûteux, et le plus avantageux qui soit connu, destiné à faire cuire la bagasse que la plus [illegible] produit de sucre sur une grande supériorité sur les autres; parce qu'il est basé sur des principes exacts et correctement appliqués. Ils ont été introduits sur plus de cent habitations de la Louisiane. Il convient le plus pratique et le plus sûr. [illegible]

FOURNEAUX PERFECTIONNÉS POUR LE CHARBON, SOUS LES BOUILLOIRES OU SOUS LES CHAUDIÈRES. Je fournis également le meilleur bouilloire dont on se sert maintenant et qui convient surtout pour les habitations. Elle COUTE MOINS et plus DURABLE, n'expose absolument à AUCUN DANGER, économise plus de COMBUSTIBLE qu'aucune autre BOUILLOIRE. On peut la livrer en très peu de temps.

Pompes refoulantes pour eau chaude et machines d'habitation en général.

Le soussigné réfère ceux qui n'ont pas encore vu l'opération de voir fonctionner ses fourneaux aux planteurs suivants qui en ont fait construire chaque:

William J. Fort, habitation Magnolia, Ouest Feliciana—un.
L'hon. D. F. Kenner, Ashland et Bowdon, Ascension—Deux.
B. H. Barrow, Fattan, un; Dr J. W. Lyle, Smithfield, un; James K. Duvall, Ashland, Ouest Baton Rouge, un, Arthur Denis, Fausse Rivière, Pointe Coupée—un.
J. W. & S. McLelchern, Ormond, St-Charles—un.
John R. Thompson, Claiborne, Iberville—un.
John R. Williams, Willow Glen, Rapides, près Alexandria, Louisiana.
Dr John Casson, Experiment, Rapides, près Alexandria—un.
MM. J. C. Cofield & R. M. Davis, Mausère, Mausère River, Fla.,—un.
GEORGE M. LONGACRE, rue Natchez, No 38, Nouvelle-Orléans.

BUREAUX DE PLACEMENS

ET DE

LOCATION,

Rue Toulouse, No 73, entre Royale et Bourbon.

M. J. M. CESSAC, agent d'affaires français, que d'honorables antécédents recommandent à la confiance publique, s'occupe avec zèle et discrétion du placement des Commis, Employés et Ouvriers des deux sexes, ainsi que de la Location de Maisons, Fonds de Commerce et Biens de toute nature.

Sa rétribution sera toujours modérée, et le commerce et l'industrie, de même que les employés et les ouvriers, pourront s'adresser à lui en toute confiance.

Ses bureaux sont ouverts tous les jours de huit heures du matin à 5 heures du soir.

Rue Toulouse, No 73,

Près du Théâtre de l'Opéra.

Demande de domestiques.

ON désire prendre à loyer deux domestiques—Une excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et une domestique de maison. On donnera de bons gages. S'adresser au No 253 rue Royale.

Avis au public.

JE donne avis au public que je ne serai pas responsable des dettes que l'équipage de la goëlette *Louisiana* pourrait contracter. Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1860. FRANCOIS COUSIN, junior.

PRUNEAUX en caisses—90 caisses de 30 boîtes de fantaisie, en débarquement du navire Mary Hyler, arrivé de Bordeaux. A vendre par S. FLASSAN, No 30, Vieille-Levée.

FRUITS AU JUS—En magasin: 25 caisses prunes Reine Claude au jus; 30 caisses cerises au jus (04); 100 do fruits au jus assortis. DUNTZ & Co, enc. Royale et Conti.

AMENDES, Prunes sèches, Graines etc.—100 barils amandes pour pâtisserie, 100 boîtes prunes de Ste, 40 boîtes des Canarie, 20 balles et 20 caisses prunes sèches, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA jr., 29 rue Conti.

AUX PHARMACIENS ET DISTILLATEURS—20 [illegible] essence anisique, [illegible], 100 [illegible] essence de bergamotte, 100 do de citron, 100 do de limon, 100 do de Portugal, 200 do [illegible] vert, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA jr. 29 rue Conti.

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre blanc, sucre [illegible] et sucre brut, en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par S. FLASSAN, No 30, Vieille-Levée.

GENEVRE Club House—100 caisses à vendre par E. J. HART & Co.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

Déballage de belles nouveautés.

LUCAS & MASSON,

Encoignure Royale et Conti,

Annoncent respectueusement aux Dames qu'ils viennent d'ouvrir les plus récentes nouveautés qu'il soit possible de trouver, telles que:

300 CHALES algériens, haute nouveauté pour printemps, à \$5 50.
Chales barège, fond blanc à rayures satin, \$7 75.
Barège anglais brodé Pompadour, dernière nouveauté 45 cts la yarde.
Barège anglais, grande largeur, brodé soie.
Robes barège anglais à sept volants brodés, haute nouveauté.
Robes de barège anglais, à neuf volants, à rayures cannelées.
Grand assortiment de Pointes en dentelle à des prix réellement bas.
Beau choix de confections.
Sorties de bal,
Tarlatanes guipure et brodées.
Parfumerie supérieure de Lubin, la Société Hygiénique, Pinaud, etc, etc.

GRAND DEBALLAGE

DE

Belles Marchandises

DE PRINTEMPS.

Provenant des derniers encans.

Vendues à un bon marché réellement extraordinaire.

E. GUITTARD,

ENCOIGNURE ROYALE ET STE ANNE.

Telles que: Barège anglais à 25 c.
Do anglais à 20 cts.
Mouchoirs baptiste pur fil à \$1 60 la douzaine.
Soieries écossaises à 80 cts la yarde.
Toiles à draps 12/4 à 65 cts la yarde.
Robinet et brin pour moustiquaire.
Mousselines à pois à 25 cts au lieu de 50 la yarde.
Tarlatanes toutes couleurs à 20 cts la yarde.
Gants vrai Jouvin à 65 cts la paire.
Damas pour table, toiles pour chemises.
Robes grenadines double jupe.
Coton extra à 9 cts, etc, etc.
Ouverture de 700 pièces de jaconat et organdis de Onus-Oder.

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHE.

—AU MAGASIN DE—

THEODORE DANZIGER,

Encoignure St-Philippe et Royale

—ET AU—

No 125, rue des Remparts, ci-devant rue du Cirque.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir de lundi, 23 du courant, il vendra le reste de son beau stock d'hiver aux prix coûtants et au-dessous afin de faire place pour ses marchandises nouvelles de printemps.

—*Egalement*—

ROBES DE BAL de \$3 à \$5, et TARLATANS bleus roses, blancs et d'autres couleurs à 20 et 25 cents la yarde.

P. S.—Les habitants de la campagne feraient bien de s'adresser à lui avant de faire leurs achats ailleurs.

Il vient d'ouvrir 5 caisses de TOILES D'IRLANDE garanties pures. Il les vendra à 25 cents la yarde. THEODORE DANZIGER.

CHAMPAGNE.

LA PERLE.

CE CELEBRE VIN EST TRES MOUSSEUX, PARFAITEMENT PUR. IL A UN GOUT EXQUIS DE FRUIT ET N'EST SURPASSE, SOUS LE RAPPORT DE LA QUALITE, PAR AUCUN DES VINS QUI SE TROUVENT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Champagne Rubis Cabinet.

L'attention spéciale des connaisseurs est appelée sur la supériorité de cet article comme vin de table. On garantit que SA BELLE COULEUR DE RUBIS EST LE PRODUIT NATUREL DU RAISIN.

CRAMER, ABEGG & McCLOSKEY, Seuls agents aux Etats-Unis, No 19 BROAD STREET, NEW-YORK.

A VENDRE PAR TOUS LES MARCHANDS.

AVIS PARTICULIER.

Les soussignés sachant qu'un grand nombre de concurrents font courir le bruit que le vin importé sous le nom de RUBIS est un produit artificiel, proposent le somme de DIX MILLE PIASTRES à n'importe quel chimiste connu, qui, par une expérience publique quelconque prouvera authentiquement que LA COULEUR FONCÉE DE RUBIS est le produit d'autre chose que du JUS PUR DU RAISIN. J. GOERG & Co. A CHALONS SUR MARNE, FRANCE.

Nous nous engageons à payer les DIX MILLE PIASTRES aux susdites conditions.

CRAMER, ABEGG & McCLOSKEY, Seuls agents aux Etats-Unis, No 19, Broad Street, New-York.

BALANCES A PLATE-FORMES

BREVETÉES,

DE FAIRBANKS.

Fabriquées seulement par les INVENTEURS PRIMITIFS et adoptées à toutes les opérations du pesage,

ENTRE AUTRES:

BALANCES POUR ENTREPOTS;
BALANCES POUR MAGASINS, de tous genres;
BALANCES POUR FONDERIES;
BALANCES POUR FOIN ET CHARBON;
BALANCES POUR CHEMINS DE FER;
BALANCES POUR PHARMACIENS.

Nous fabriquons aussi et nous vendons à PRIX RÉDUITS

Des Leviers, Cadres et Crochets

De qualité supérieure et destinés au pesage du sucre, du coton, du tabac, etc., etc.

Nous croyons devoir mettre particulièrement le public en garde contre de méchantes imitations de nos balances, lesquelles sont mises en vente dans cette ville et dans quelques Etats du Sud, et qui, dans beaucoup de cas portent notre estampille.

FAIRBANKS & Co. Principal entrepôt de balances du Sud, 93, rue du Camp.

AVIS

Aux Entrepreneurs Constructeurs

LA Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, ayant résolu la construction d'un nouvel asile dans le plus bref délai possible,

En conséquence de cette résolution, Messieurs les entrepreneurs qui désireraient soumissionner pour cette construction, sont informés que le plan de la bâtisse et le cahier des charges sont déposés chez M. Paul Lacroix, rue Toulouse, No 73, où ils pourront en prendre connaissance jusqu'au 20 février prochain.

Des soumissions cachetées seront reçues à cet effet jusqu'au 20 février prochain, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Par ordre du président. F. PICARD, Secrétaire.

CHARBON CANNEL ANGLAIS.

[illegible] tonneaux Cannel anglais, venant d'arriver et à vendre à bas prix au No 14, Passage de la Bourse, ou face du bureau de Poste. Egalement—150 tonneaux anthracite, blanc et rouge, à \$7.50 le tonneau.

WILLARD, PETERSON & Co.

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT, chirurgien dentiste, No 148 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, continue à exercer scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Il appelle l'attention de ceux qui ont besoin des services d'un dentiste habile, et des personnes qui ont employé des dentistes inexpérimentés (dont l'ouvrage des dents qui a été après leur avoir été ornées, et fort.) En s'adressant à J. A. Casadavant on peut se faire orifier les dents consciencieusement et avec habileté, et se faire poser des dents artificielles, avec gencives continues pour remplir les vides, au moyen de la pression atmosphérique, et selon des procédés perfectionnés. Il pose une en plusieurs dents, ou tout un râtelier, après à [illegible] toutes les fonctions des dents naturelles.

Il a inventé une composition chimique qui n'endort pas, qu'il applique sur les gencives avant d'arracher les dents. Les gencives se trouvent engourdies, ce qui diminue la douleur.

Consultations en français, espagnol et anglais.

Dr. CHARLES LEVY, Pédicure;

24, Rue Royale, (ancien 152,) entre St-Louis et Toulouse,

Guérit les cors, oignons, ongles entrant dans la chair, callosités, etc.

L'OPÉRATION ne dure pas plus de dix minutes, après quoi le patient peut immédiatement remettre sa chaussure sans éprouver la moindre souffrance.

M. Levy est tout à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

M. LEVY est à son office tous les jours, de midi à 5 heures. Il prend des abonnements à raison de \$10 par an ou \$1 par cor, ce qui lui permet à la disposition de ses abonnés quand ils le désirent.

Quelques personnes prétendent qu'il guérit les cors. M. Levy ayant pratiqué en ce pays depuis plus de deux ans, déclare que ceux qui ont contracté [illegible] rien ne pourra faire en droit de tout le monde.

Demande de bonne d'enfants.

ON demande une bonne (parlant le français) pour prendre soin de deux petits enfants. S'adresser à R. W. Lyons, encoignure St-Charles et Commune.

Huile de Schiste, française.

CETTE huile si célèbre, et connue, d'un si bel éclairage, est le produit du charbon distillé comme la kérosène; elle est en vente au prix de \$1 20 le gallon, chez M. HENRY AUDOUIN, successeur de M. Bruguet qui en avait le dépôt depuis des ans. M. Audouin fabrique à la CHAUDRONNERIE en tout genre, vend QUINCAILLERIE, FERBLANTERIE, poêles et ustensiles de cuisine, sabots, vases, fermetures, etc. Au coin des rues St-Pierre et Tremé.

BITTERS DES ARABES.

CETTE Liqueur, arrivée depuis peu, et dont les effets salutaires ont déjà été appréciés par beaucoup de personnes, se trouve dans les cafés suivants: Hôtel St Charles; City Hotel; Santini, rue Gravier; Eaby, rue Commune; Union, rue Commune; Gem, rue Royale; Bossière, à coin de la rue Bourbon; [illegible] à coin de la Bourse; Cafés de Louis et Frères, Société et Passage de la Bourse; Café de Louis et Levée, [illegible] Madison et Levée.

Dépôt général: J. SANCHO, 32, Vieille-Levée. Succursale: W. C. RAYMOND, 71 rue du Camp.

SAVON—200 caisses savons [illegible]. A vendre par JOS. H. & I. E. MAHER.

Pour Port-au-Prince.

AVIS D'ÉLECTION.

CONFORMÉMENT à un writ d'élection daté du 17 de janvier 1860, à moi adressé par son Excellence ROBERT C. WICKLIFFE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés de cette partie de la Nouvelle-Orléans située au-dessous de la ligne qui part de la rue Julia jusqu'au Canal de la Nouvelle-Orléans, et de là au lac, sont par le présent prévenus qu'une élection aura lieu LUNDI 20me jour de février 1860, à l'effet de remplir une vacance existant dans le SECOND DISTRICT de la COUR SUPRÊME de l'Etat de la Louisiane, occasionnée par la démission de l'honorable James L. Cole, Juge Associé du dit District.

Le scrutin sera ouvert dans chaque arrondissement d'élection, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après midi, 20me jour de février 1860, et il sera délivré aux officiers les bulletins des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, sous la direction des commissaires et des personnes qui seront nommés par les autorités pour le lieu désigné. L'élection devra être conduite et les résultats par triplicata devront être envoyés au conseiller (officier légal) de la paroisse d'Orléans.

F. T. PARKER, shérif.
Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans,
Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1860.

POUR GÊNES ET ROME—Passage au bâtiment—la barque CRISTOFORO COLOMBO cap. P. Antola, partira dans 3 jours pour Gênes. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis l'hôtel des Monnaies, ou à PIAGGIO & VIOSCA Jr, 29, rue Conti.

Le brick MINNA SCHIFFER, en voilier de 1re classe, capitaine John Wilson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour Port-au-Prince, samedi 4 février. Pour reste de fret ou passage (beaux emménagements), s'adresser à J. H. PHELPS & CO, 27 rue de la Commune.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1860.

AVIS est donné aux actionnaires d'assister à une assemblée générale de la compagnie, qui aura lieu au bureau No 15, rue Baronne, jeudi 2 février prochain, 1860, à midi, conformément à une demande de cinq actionnaires présentée conformément à la charte, pour considérer la destitution comme directeur de la compagnie, et la destitution aussi, s'il est jugé nécessaire, de tous les autres directeurs et officiers et autres affaires pourraient être soumises, par ordre du président. O. CURRIE DUNCAN, Président.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 27 janvier 1860.

L'ÉLECTION de Directeurs de cette Banque pour l'année sera fixée au lundi de la Banque lundi, 6 février de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. C. A. K. RONSEAU, Caissier.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1860.

UN dividende semestriel de cinq pour cent, payable au bureau des actionnaires, sera payé aux actionnaires de cette Banque à partir de LUNDI 6 février prochain.

Par ordre du Président. R. M. DAVIS, Caissier.

Bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1860.

LE 16 du courant, à l'élection de Directeurs de cette Compagnie, ont été donnés élus pour l'année:

R. Geddes,	F. H. Moussseau,
Geo. Urquhart,	H. St Paul,
R. M. Davis,	F. Morris,
L. F. Generes,	N. M. Benachi
	Félix Labatut.

Et subséquemment, à une assemblée des Directeurs, R. Geddes a été réélu Président de la Compagnie.

LOUIS GAGNET, Secrétaire.

Collége Commercial de Dolbear

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les citoyens et les étrangers qui s'intéressent à la cause d'instruction pratique sont invités à visiter le département. [illegible]

On désire que les élèves se fassent admettre le plus tôt possible. RUFUS DOLBEAR, président.

HYDE & GOODRICH.

Informent leurs amis qu'ils ont transporté leur riche magasin de BIJOUTERIE, ORFEVRERIE et DIAMANTS au local précédent

173, RUE CANAL,

Presque vis-à-vis l'Eglise du Christ.

Ils espèrent être prêts à recevoir leurs clients dans ce nouveau local à dater de VENDREDI 3 courant.

Nous appelons un riche assortiment de Parures en diamants—montures riches, Or mat et émaillé; Camées—Corail et Lave, Améthystes—Perles—Mosaïque. Parures en perles et, etc, etc, etc, &c. Coupes, Gobelets et services d'argent massif [illegible] bien choisis. Argenterie et orfèvrerie, service complet sur comande. Diamants montés à nouveau—réparations de bijoux et de bijoux par d'habiles ouvriers. Hyde et Goodrich espèrent être toujours aussi satisfaire tous les objets dans le [illegible].

En attendant ce moment, ils feront tous leurs efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien les visiter au No. 173, RUE DU CANAL.

Avis au public.

LE Dr CHANEL récemment arrivé de France, se fait à faire aux personnes qui auraient besoin des consultations [illegible] maladie de poitrine, [illegible]. Au Docteur, opérations [illegible] de la 1re à 5 heures. [illegible] ses Dr [illegible]. Mes bons [illegible]. Le Dr Chanel s'occupe de toutes les maladies [illegible] et pharmacie [illegible] ville. [illegible] Consultations de midi à 3 heures, à sa maison, encoignure Ste Anne et Chartres No 25.

CHAMPAGNE.

CHARLES FARRE,

SUCCESSEUR DE MAX SUTAINE & CO

—Reims—

FOURNISSEUR des Cours de France, d'Espagne et de Prusse et du célèbre Washington Club à Londres. Vins de Sillery, Cabinet Impérial et grand Crémant. [illegible] A vendre par les principaux marchands, S. D. Gratiaa & Co, No 30 rue de la Douane.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour faire dans cette ville le commerce de café et d'assurances, sous la raison de WILLARD, PETERSON & CO. [illegible] Bureau principal No. 14, Passage de la Bourse, [illegible] F. H. WILLARD, JOHN H. PETERSON, JAMES H. PETERSON.

ŒIL ET OREILLE.

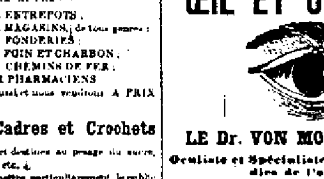

LE Dr. VON MOSCHZISKER,

Oculiste et Spécialiste pour les maladies de l'oreille.

LE Dr VON MOSCHZISKER, oculiste célèbre et spécialiste pour les maladies de l'oreille, offre à ceux qui pourraient avoir besoin de ses services [illegible] exigeront un traitement MÉDICAL ou une opération CHIRURGICALE, [illegible].

134, rue du Canal, au-dessus de la Banque de l'Union.

De 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, et de 6 heures à 8 heures du soir.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de HICKMAN, DUGAN & MAIGNAN pour la fabrique de [illegible] et commission, à la [illegible] Front Levée. [illegible] HICKMAN, IGNACE DUGAN, JULES MAIGNAN.

Avis au public.

J. BONTEMPS à l'honneur de prévenir ses clients et le public en général, qu'ayant vendu l'établissement de teinture qu'il possédait rue Royale No. 75, il se trouve toujours à l'établissement PRINCIPAL RUE BOURBON, No. 65, où il continuera, comme par le passé, à recevoir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

TEINTURERIE PARISIENNE.

Maison spéciale de dégraissage et de nettoyage,

Dirigée par A. BOISSEL,

Rue Royale No 61, entre Conti et Bienville

LES personnes qui voudront bien honorer la Teinturerie Parisienne de leur confiance et de leur patronage, y trouveront l'avantage de faire TEINDRE, DEGRAISSER ET NETTOYER d'après les derniers procédés en usage à Paris, à Londres et à New-York, tous les articles de toilette pour Dames et Messieurs, en drap, laine, soie, velours, ainsi que tapis, rideaux, costumes de bal et uniformes militaires.

TEINTURE POUR DEUIL faite en 24 heures.

N. B.—MM. les marchands, tailleurs et chapeliers pourront traiter de gré à gré avec la maison pour tous les articles concernant leur genre de commerce.—Prix modérés; exactitude parfaite.

EN débarquement du navire Cossulhe, de Marseille: 200 barriques vin Burgeaux, 30 paniers huile d'olives, 20 caisses do do, 50 do savon bleu vif, 4 jarres conitures, 41 caisses calistons assortis, 15 paniers bouteilles bordelaises, 4 [illegible] croûtons de gris, 2 [illegible], 5 caisses bouteilles vides, 15 caisses vin, 10 barils vin, 18 caisses liqueurs, 22 do parfumerie, eau de fleur d'orange, 15 do confiserie. A vendre par A. LEBLANC, 17 et 19 rue Toulouse.

QUINCAILLERIE

AU PRIX COUTANT

LE soussigné, partant pour l'Europe le 1er mai prochain, vendra, à partir de ce jour, tout son stock de quincaillerie au prix coûtant. Les marchands trouveront, en visitant son magasin, une de ses prix favorables. L. HUJAC, No 71 rue Vieille-Levée.

Deux portes plus bas que la rue de la Douane, N. Orléans.

EAUX-DE-VIE. Cognac—5/8 1/8 1/4 Cognac Roussoy, 1re preuve; 35 1/4, 1/8 cognac J. Renier, 1re preuve; 35 1/4, 1/8 de W. S. Ford, do. En débarquement du navire Mary Hyler, arrivé de Bordeaux. A vendre par S. FLASSAN, No 30, Vieille-Levée.

Fleurs artificielles! Fleurs artificielles!

ENCORE UN NOUVEAU DÉBALLAGE CHEZ Mme O. LELIEVRE & Co, 174, rue Royale.

REÇU par le Fanny Temp et le Lemuel Dyer du Havre—Un magnifique assortiment de Coiffures pour bals et soirées, ainsi qu'un très beau choix de Fleurs pour garnitures de robes, sortant des mains des plus habiles fleuristes de Paris.

DE LA CÉLÈBRE FONDERIE

"Stacker"—Tennessee.

LE soussigné ayant toujours en main un assortiment complet de chaudières à sucre, grilles pour les fourneaux, les vendra au plus bas prix. Chaudières de 68 à 78, à \$1 35 le pouce. [illegible] au-dessous de 42 pouces à 75 cts. Les grilles à 5 cts. la livre, et les gorilles de fourneaux, selon la grandeur et la forme, à 25, 30 et 35 cts. chaque. F. LA VILLEBEUVE, Marchand-Commissionnaire, 13, rue St-Pierre.

PORC—Mess, prime et [illegible], à vendre par JACOB & DOMMERRER, encoignure Conti et Vieille Levée.